

RAPPORT ANNUEL 2021

sur le prix et la qualité
du Service Public d'élimination
des déchets ménagers



ELEMENTS SYNTHETIQUES

Informations clés	Indicateurs	Evolution par rapport à l'année 2021
Territoire desservi	34 communes 21 880 habitants 8 700 foyers	Périmètre identique Une population identique
Répartition des compétences	Collecte en Régie Traitement géré par 2 syndicats : SYMTOMA (26 communes) et SITOM Sud Gard (8 communes)	Organisation identique à 2020
Prévention des déchets	Site Internet de la CCPC, plateforme d'information et de sensibilisation Elaboration d'un PLPDMA Poursuite de l'étude de faisabilité de la tarification incitative Déploiement de composteurs individuels et collectifs	Démarches identiques à 2020
Tonnages collectés, tous types de déchets confondus	19 950 tonnes de déchets dont 23% d'OMR, 5% de recyclables collectés en porte à porte, 6% sur les PAV, 65% en déchèterie	Plus de tonnages collectés Une répartition semblable à 2020 mais avec une baisse de la part des OMR et une hausse des tonnages en déchèterie
Tonnages traités, tous déchets confondus, par modes de traitements principaux	69% de taux global de valorisation dont 7% de valorisation énergétique, 62% de valorisation matière 12% de valorisation organique 12% d'enfouissement	Plus de valorisation matière et moins d'enfouissement qu'en 2020
Structure du coût : coût du service public et financement	3 327 381 € en dépenses de fonctionnement 194 896 € en dépenses d'investissement Coût aidé : 2 940 257,09 €	Plus de frais de fonctionnement et plus de frais d'investissement par rapport à 2020
Evènements marquants	Poursuite de l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et de l'étude de faisabilité d'une tarification incitative Poursuite de la réflexion sur l'éventuelle mise en place d'une tarification incitative Poursuite du projet de création d'une nouvelle déchèterie Acquisition de bennes pour le transport des recyclables bleus et des OMR	Poursuite des actions engagées avant la crise sanitaire

Rapport conforme au décret n°2000-404 du 11 mai 2000

Réalisation : Pôle Technique Intercommunal – Service Déchets – CF / FC

Date : juin 2022

EDITORIAL



C'est avec un grand plaisir que je vous livre le nouveau rapport annuel dédié au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de l'année 2021.

Ce support permet de prendre connaissance de manière approfondie des actions et des domaines d'interventions du service déchets du Piémont Cévenol.

L'année 2021 a été marquée par une reprise des activités suite à la crise sanitaire qui s'est poursuivie dans une moindre mesure sur cette période.

Les actions engagées en matière de projets ont été réactivées :

- relance de l'élaboration du PLPDMA¹,
- poursuite de la réflexion sur l'éventuelle mise en place d'une tarification incitative,
- poursuite du projet de création d'une nouvelle déchèterie,
- acquisition de caissons pour le transport des recyclables bleus et des OMR.

Parallèlement à ces actions, les déchets collectés ont été plus importants qu'en 2020 mais avec une baisse de la part des OMR et une hausse des tonnages en déchèterie.

Il reste donc encore beaucoup de travail à accomplir pour continuer à avancer vers une réduction significative de nos déchets. Notre travail de fond et le comportement de nos administrés sont la clé de notre réussite.

Ce début de mandat s'est focalisé sur le déploiement du compostage collectif, le lancement de la recyclerie de Saint-Hippolyte du Fort et le cadrage de notre feuille de route sur les six prochaines années à travers l'élaboration du PLPDMA.

J'adresse d'ailleurs mes remerciements à tous les services administratifs et techniques communautaires, les membres de la commission déchets, les élus communautaires et toutes les personnes qui ont participé aux actions que nous avons déjà réalisés.

Bonne lecture.

Bien à Vous Lionel JEAN

Vice-Président à la gestion durable des déchets

¹PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets et Assimilés

SOMMAIRE

ELEMENTS SYNTHETIQUES	2
EDITORIAL	3
SOMMAIRE	4
LES INDICATEURS TECHNIQUES	5
1/ LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PIEMONT CEVENOL	6
1.1/ <i>Périmètre intercommunal</i>	6
1.2/ <i>Population desservie</i>	7
1.3/ <i>Morphologie du territoire</i>	7
2/ LES COMPETENCES ET L'ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS EN PIEMONT CEVENOL	8
2.1/ <i>Répartition des compétences</i>	8
2.2/ <i>Déchets pris en charge par le service public du Piémont Cévenol</i>	9
2.3/ <i>Déroulé du processus, de la collecte au traitement</i>	10
2.4/ <i>Modalités d'exécution</i>	11
3/ LE SERVICE DE GESTION DES DECHETS DU PIEMONT CEVENOL	12
3.1/ <i>Moyens humains mis en œuvre</i>	12
3.2/ <i>Gouvernance du Service de gestion des déchets</i>	14
3.3/ <i>Moyens d'information et de concertation employés</i>	14
4/ LA PREVENTION DES DECHETS	15
4.1/ <i>Actions de communication</i>	15
4.2/ <i>Actions de sensibilisation au tri et actions d'économie circulaire</i>	16
4.3/ <i>Poursuite des réflexions stratégiques en vue de la réduction des déchets</i>	17
5/ L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS	20
5.1/ <i>Niveau de couverture de la population</i>	20
5.2/ <i>La précollecte</i>	21
5.3/ <i>La collecte</i>	28
5.4/ <i>Les déchèteries</i>	31
6/ LE BILAN DE LA COLLECTE DES DECHETS	35
6.1/ <i>Les déchets collectés par le service de collecte</i>	35
6.2/ <i>Les déchets collectés en apport volontaire</i>	36
6.3/ <i>Evolution des tonnages de déchets</i>	39
7/ LE TRAITEMENT DES DECHETS	40
7.1/ <i>Points de transfert et unités de traitement de la collecte réalisé par le service</i>	40
7.2/ <i>Types de traitements et de valorisation des déchets collectés</i>	41
7.3/ <i>Poids des types de valorisation</i>	44
LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS	45
11/ LES MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS	46
11.1/ <i>Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets</i>	46
11.2/ <i>Principales prestations externalisées</i>	48
11.3 / <i>Investissements réalisés</i>	48
12/ LE BUDGET, LE COUT DU SERVICE ET SON FINANCEMENT	49
12.1/ <i>Montant annuel global des dépenses et des recettes liées au fonctionnement du service</i>	49
12.2/ <i>Montant annuel global des dépenses et des recettes liées à l'investissement du service</i>	50
12.3/ <i>Financement du service public</i>	51
12.4/ <i>Montant annuel global du budget</i>	51
13/ STRUCTURE DU COUT	51
13.1/ <i>Nature des charges par étape technique</i>	51
13.2/ <i>Nature des produits</i>	52
13.3/ <i>Répartition des charges, des produits et du financement</i>	52
ANNEXES	53

LES INDICATEURS TECHNIQUES



1/ Le territoire de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol

1.1/ Périmètre intercommunal

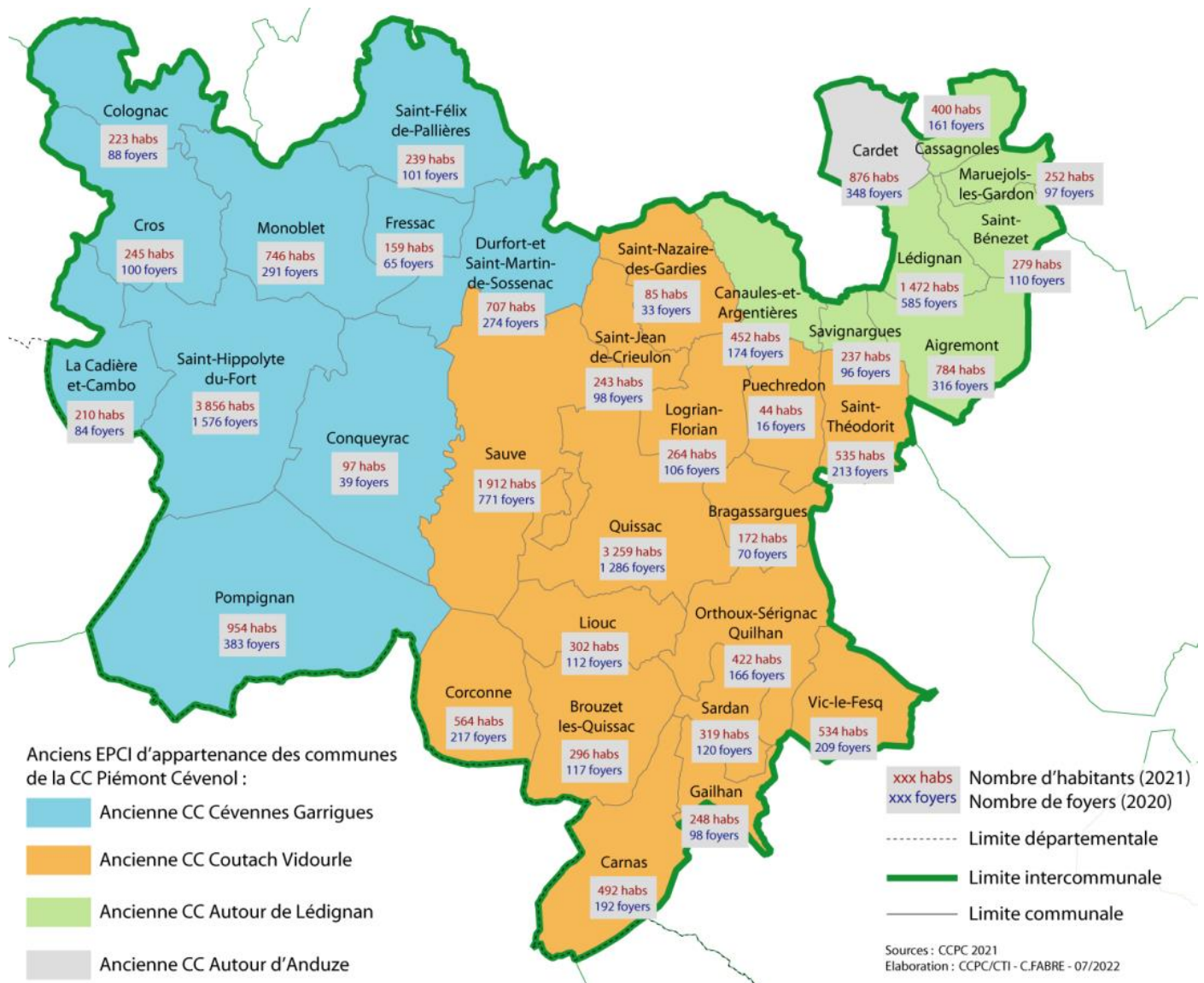
La Communauté de Communes du Piémont Cévenol (CCPC) est un Etablissement de Coopération Intercommunale (EPCI) qui se situe à l'ouest du département du Gard, à équidistance des communes d'Alès, Nîmes et Montpellier. Elle est également proche d'Anduze, Sommières et Saint-Mathieu-de-Trévières, bourgs-centres structurant les territoires voisins.



Elle est issue de la fusion au 1^{er} janvier 2013 de la commune de Cardet et de trois EPCI voisins : les ex-communautés de communes « autour de Lédignan », « Cévennes-Garrigues » et « Coutach Vidourle ». Cette récente union a des conséquences sur l'organisation actuelle du service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers.

L'EPCI comptabilise aujourd'hui 34 communes adhérentes.

HISTORIQUE DES LIMITES ADMINISTRATIVES ET POPULATION DE LA CCPC



1.2/ Population desservie

La CCPC regroupe une population municipale de 21 879 habitants en 2021 inégalement répartie sur le territoire.

Les communes les plus peuplées sont Saint-Hippolyte-du-Fort (3 856 habitants), Quissac (3 259 habitants), Sauve (1 912 habitants) et Lédignan (1 472 habitants).

1.3/ Morphologie du territoire

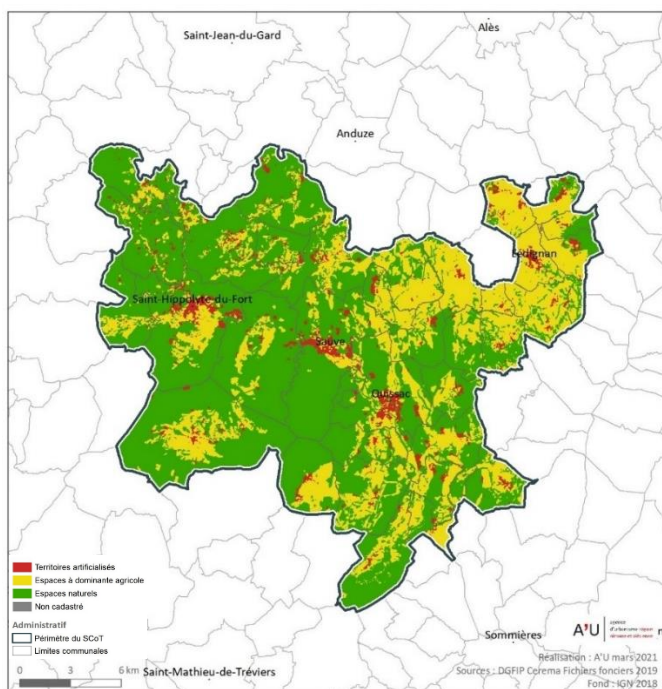
Le territoire, d'une superficie de 451 km², regroupe de nombreux villages, hameaux et deux centralités plus peuplées dépassant les 3 000 habitants, Saint-Hippolyte du Fort et Quissac. L'EPCI est donc classé de typologie rurale avec ville-centre (source : SINOE).

On retrouve sur les noyaux villageois et les bourgs-centre un habitat regroupé plutôt dense. Il se juxtapose un habitat diffus réparti sur tout le territoire à travers de nombreux mas et un habitat pavillonnaire en développement.

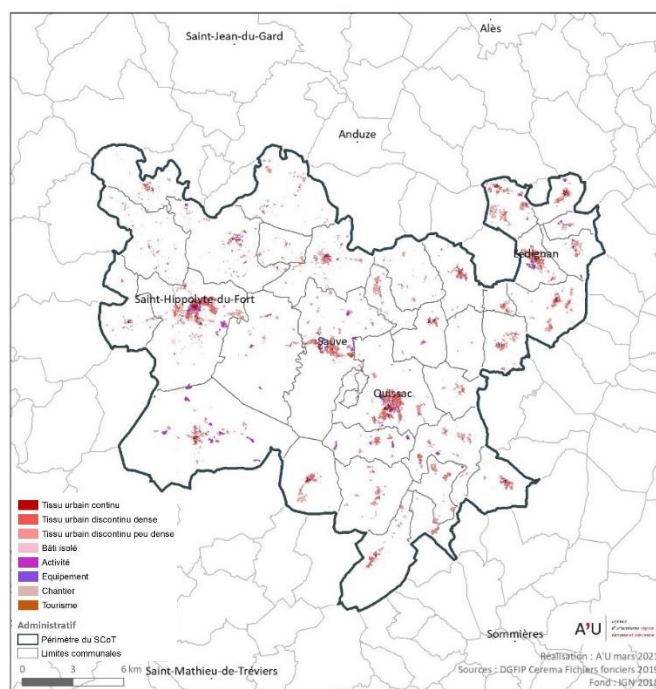
Ces spécificités territoriales impactent la collecte des déchets.

Nom de la commune	Population municipale (2021)	Nombre de foyers (2020)
Aigremont	784	316
Bragassargues	172	70
Brouzet-lès-Quissac	296	117
La Cadière-et-Cambo	210	84
Canuales-et-Argentières	452	174
Cardet	876	348
Carnas	492	192
Cassagnoles	400	161
Cognac	223	88
Conqueyrac	97	39
Corconne	564	217
Cros	245	100
Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossenac	707	274
Fressac	159	65
Gailhan	248	98
Lédignan	1 472	585
Liouc	302	112
Logrian-Florian	264	106
Maruéjols-lès-Gardon	252	97
Monoblet	746	291
Orthoux-Sérignac-Quilhan	422	166
Pompignan	954	383
Puechredon	44	16
Quissac	3 259	1286
Saint-Bénézet	279	110
Saint-Félix-de-Pallières	239	101
Saint-Hippolyte-du-Fort	3 856	1576
Saint-Jean-de-Crieulon	243	98
Saint-Nazaire-des-Gardies	85	33
Saint-Théodorit	535	213
Sardan	319	120
Sauve	1 912	771
Savignargues	237	96
Vic-le-Fesq	534	209
TOTAL	21 879	8 712

COUVERTURE DU SOL 2019



ZONE CONSTRUITE 2019

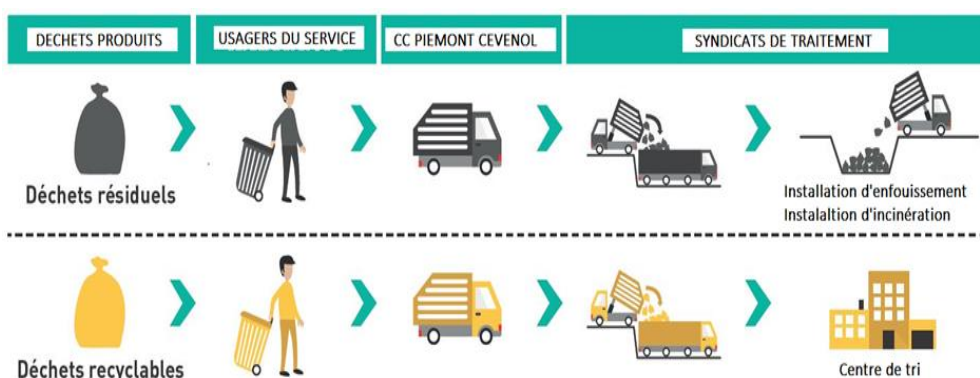


2/ Les compétences et l'organisation générale du service public de gestion des déchets en Piémont Cévenol

2.1/ Répartition des compétences

La CCPC dispose de la compétence de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) sur l'ensemble de son territoire. Pour cela, elle assure en régie le service de collecte auprès de l'ensemble de ses usagers que sont les ménages et les établissements professionnels.

ORGANISATION GENERALE DU PROCESSUS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS DES USAGERS

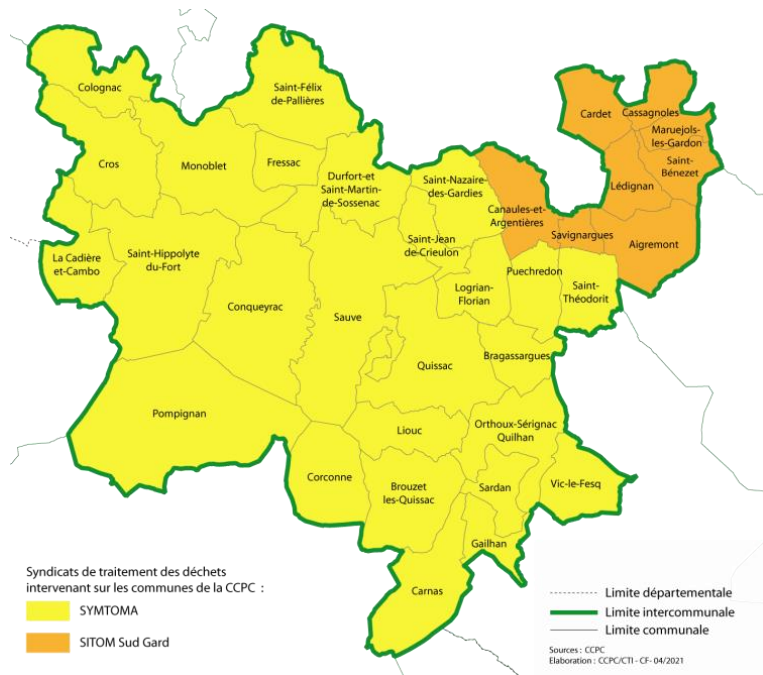


Le traitement des déchets collectés est en revanche délégué à deux syndicats de traitement différents :

PERIMETRE D'INTERVENTION

DES SYNDICATS DE TRAITEMENT SUR LA CCPC

- Le SYMTOMA Aigoual – Cévennes - Vidourle couvrant 17 127 habitants sur 26 communes. Les communes couvertes par ce syndicat sont Bragassargues, Brouzet-les-Quissac, La Cadière et Cambo, Carnas, Cognac, Conqueyrac, Corconne, Cros, Durfort et Saint-Martin de Sossenac, Fressac, Gailhan, Liouc, Logrian Florian, Monoblet, Orthoux Sérignac Quilhan, Pompignan, Puechredon, Quissac, Saint-Félix de Pallières, Saint-Hippolyte du Fort, Saint-Jean de Crieulon, Saint-Nazaire des Gardies, Saint-Théodorit, Sardan, Sauve, Vic-le-Fesq.
- Le SITOM Sud Gard, couvrant 4 752 habitants sur 8 communes. Les communes couvertes par ce syndicat sont Aigremont, Canaules-et Argentières, Cardet, Cassagnoles, Lédignan, Maruéjols-les-Gardon, Saint-Bénézet, Savignargues.



Cette situation complexe est l'héritage des modes d'organisation des anciennes intercommunalités qui ont fusionnées pour créer l'intercommunalité du Piémont Cévenol.

2.2/ Déchets pris en charge par le service public du Piémont Cévenol

Les 24 types de déchets pris en charge par le service public du Piémont Cévenol dans le cadre de la collecte et dans le cadre du traitement sont les suivants :

DECHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE PUBLIC DU PIEMONT CEVENOL

Type de déchet	Mode de collecte		
	Porte-à-porte séparée	Point d'Apport Volontaire	Déchèterie
Ordures ménagères (OMR)	√	√	
Recyclables secs (hors verre)	√	√	√
Verre		√	√
Papier	√ (partie SYMTOMA avec les RSHV)	√ (partie SITOM Sud Gard)	√
Végétaux			√
Gravats			√
Métaux			√
Encombrant			√
Carton		√ (à Pompignan, Monoblet)	√
Bois			√
Pneu sans jante (véhicule léger)			√ (sauf Saint-Bénézet)
Mobilier			√
Batterie			√
Huile alimentaire			√
Huile de vidange			√
Déchets dangereux des ménages			√
Equipement électrique et électronique			√
Cartouche d'encre			√
Textile		√	√ (sauf Saint-Bénézet)
Ampoule / néon			√
Capsule de café			√ (sauf Saint-Bénézet)
Placoplatre			√
Polystyrène			√
Bidon souillé			√

Source : CCPC

A noter :

Concernant l'**amiante**, déchet dangereux, il est demandé aux usagers qui en auraient à jeter de contacter des professionnels qui en assurent la collecte et le traitement. Voici quelques adresses :

- SPUR ENVIRONNEMENT | SARPI-VEOLIA : zone d'activité Corata 30250 Sommières - tel : 04 66 80 99 15
- SUEZ RR IWS Minerals : Rue de Saint-Gilles 30127 Bellegarde - tel : 04 66 01 13 83

Concernant les **neus**, le prestataire des syndicats de traitement de la CCPC, Aliapur, est missionné pour ne prendre en charge que les pneus de véhicules légers. Pour recycler les autres types de pneus (véhicules PL, tracteurs..), l'utilisateur doit directement se rapprocher d'un professionnel de la vente ou du traitement moyennant une contribution financière.

Quel que soit le type de déchets, l'utilisateur ne doit pas hésiter à contacter le service pour tout renseignement.

2.3/ Déroulé du processus, de la collecte au traitement

Pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et les Recyclables Secs Hors Verre (RSHV), la collecte se fait en porte-à-porte avec des bacs individuels et en point de regroupement avec des bacs collectifs.

Les modes de collecte peuvent être tout en individuel, tout en collectif, ou mixte, c'est-à-dire conciliant les deux. On retrouve dans les communes concernées une collecte en bac collectif sur leurs centres historiques, certains lotissements, les HLM, les campings, les restaurants et certains chemins privés. Et en parallèle, une collecte en bacs individuels s'effectue sur l'habitat pavillonnaire.

La terminologie utilisée sera :

Individuel = Collecte uniquement en bac individuel

Collectif = Collecte uniquement en bac collectif

Mixte = Collecte regroupant les deux modes de collecte, en individuel et en collectif

Les trois déchèteries du territoire situées à Liouc, Saint-Bénézet et Saint-Hippolyte du Fort complètent le dispositif de collecte.

TYPES DE COLLECTE AUPRES DES USAGERS DE LA CCPC



Les deux syndicats (SYMTOMA Aigoual – Cévennes - Vidourle et SITOM Sud Gard) se chargent ensuite du traitement des OMR et des RSHV ainsi que des déchets apportés en déchèterie collectés sur leur territoire d'intervention respectif.

Un quai de transfert situé à la déchèterie de Liouc est utilisé pour centraliser les recyclables (RSHV) géré par le SITOM et les OMR. L'usine PAPREC à Liouc constitue également un lieu de transit où le service de collecte dépose directement les recyclables (RSHV) gérés par le SYMTOMA.

Les déchets sont ensuite envoyés vers différents types d'installations de traitement, en fonction du syndicat gestionnaire compétent sur la zone.

PRINCIPAUX LIEUX DE TRAITEMENTS DES DECHETS RECUEILLIS SUR LA CCPC

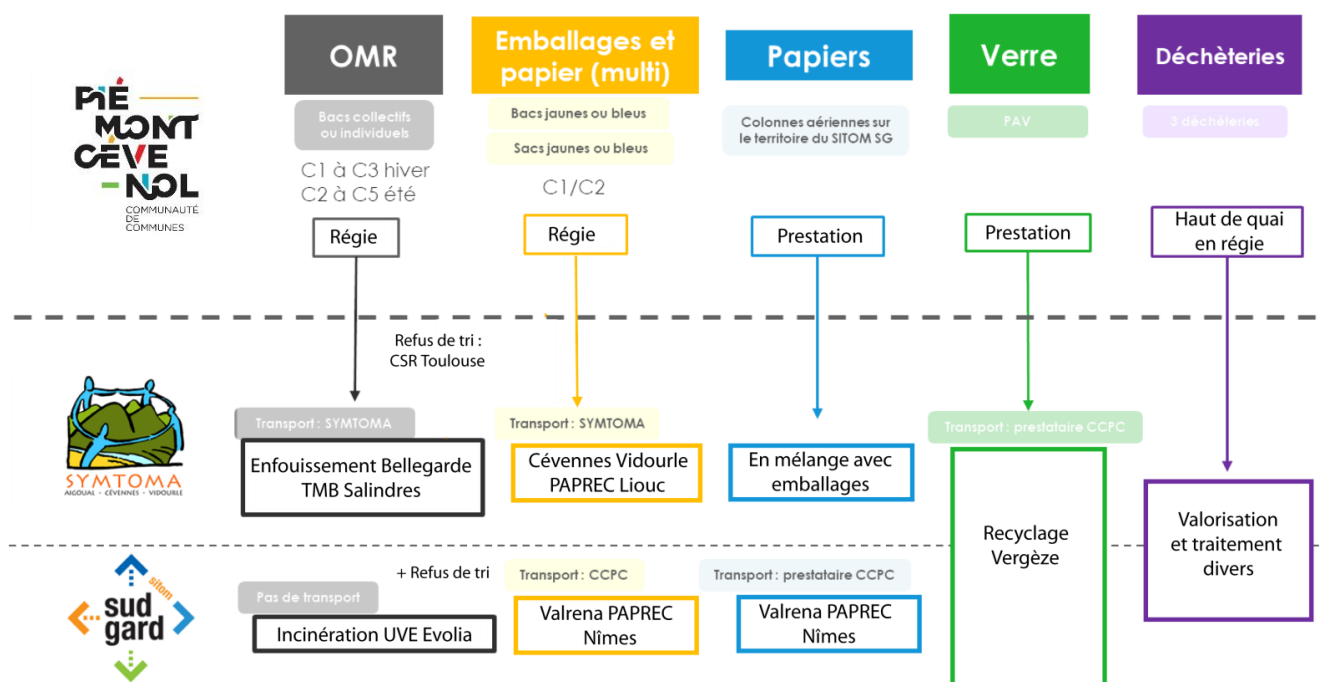
Lieu	Syndicat concerné	Type de traitement
Unité d'enfouissement SITA Suez Bellegarde	SYMTOMA	Enfouissement avec récupération d'énergie
Unité d'incinération UVE EVOLIA Nîmes	SITOM Sud Gard	Incinération avec récupération d'énergie
Unité de tri mécano-biologique (TMB) TPF Suez RV Méditerranée Salindres	SYMTOMA	Tri par séparation mécanique et le traitement biologique des ordures ménagères
Unité de tri des recyclables PAPREC CEVENNES VIDOURLE Liouc	SYMTOMA et SITOM Sud Gard	Centre de transit, tri et de valorisation des recyclables
Unité de tri des recyclables PAPREC Sud Gard VALRENA Nîmes	SITOM Sud Gard	Centre de tri et de valorisation des recyclables

Source : CCPC

2.4/ Modalités d'exécution

Outre la collecte effectuée en régie pour les OMR, les RSHV, le papier (sur la partie du territoire du SYMTOMA Aigoual - Cévennes - Vidourle) et les hauts de quai des déchèteries, l'EPCI et les syndicats de traitement ont recours à des prestations de services pour exécuter leurs missions.

MODALITES D'EXECUTION DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT SUR LA CCPC



Source : CCPC

3/ Le Service de gestion des déchets du Piémont Cévenol

Le service de gestion des déchets est rattaché au pôle technique de la CCPC, situé au Centre Technique Intercommunal (CTI), impasse des Garennes à Sauve.

Les modalités de fonctionnement de ce service sont encadrées par un règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés, un règlement intérieur des déchèteries intercommunales et un règlement communautaire de collecte des déchets ménagers pour la redevance spéciale.

3.1/ Moyens humains mis en œuvre

Le personnel encadrant et administratif du service déchets est composé de :

- une responsable de service, absente en 2021.
- un coordonnateur collecte / déchèteries, principal interlocuteur du service sur le terrain.
- un secrétaire, qui prend les appels pour l'ensemble du pôle et qui assure une partie des tâches administratives du service déchets.
- une chargée de mission, recrutée en février 2021 pour suivre les projets du service, notamment l'élaboration du Programme Local Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.



Le directeur du CTI s'implique sur les dossiers complexes (CCTP pour les marchés publics, projets futurs,...) et assure également la gestion quotidienne en remplacement du coordonnateur collecte / déchèteries lorsque celui-ci est absent.

Le personnel de collecte des déchets résiduels et recyclables est composé de :

- 15 agents en période normale (de février à juin et de octobre à novembre), chauffeurs et ripeurs polyvalents.
- 21 agents en moyenne pour les périodes de congés (de juin à septembre et fêtes de fin d'année), où des contractuels ou saisonniers viennent remplacer ou renforcer les agents titulaires.

Des locaux adaptés, munis de toutes les commodités nécessaires (vestiaires, buanderie, salle de pause) sont mis à disposition du personnel de collecte. Les agents du service déchets sont équipés de vêtements de haute visibilité adaptés au métier ainsi que des équipements de protection individuelle et des chaussures de sécurité.

L'amélioration des conditions de sécurité des agents est une préoccupation constante. Les risques professionnels sont pris en compte dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) qui est mis à jour tous les ans. Les agents sont régulièrement formés (SST, FCOS, PRAP...). En 2021, aucun accident de travail n'a été à déplorer.

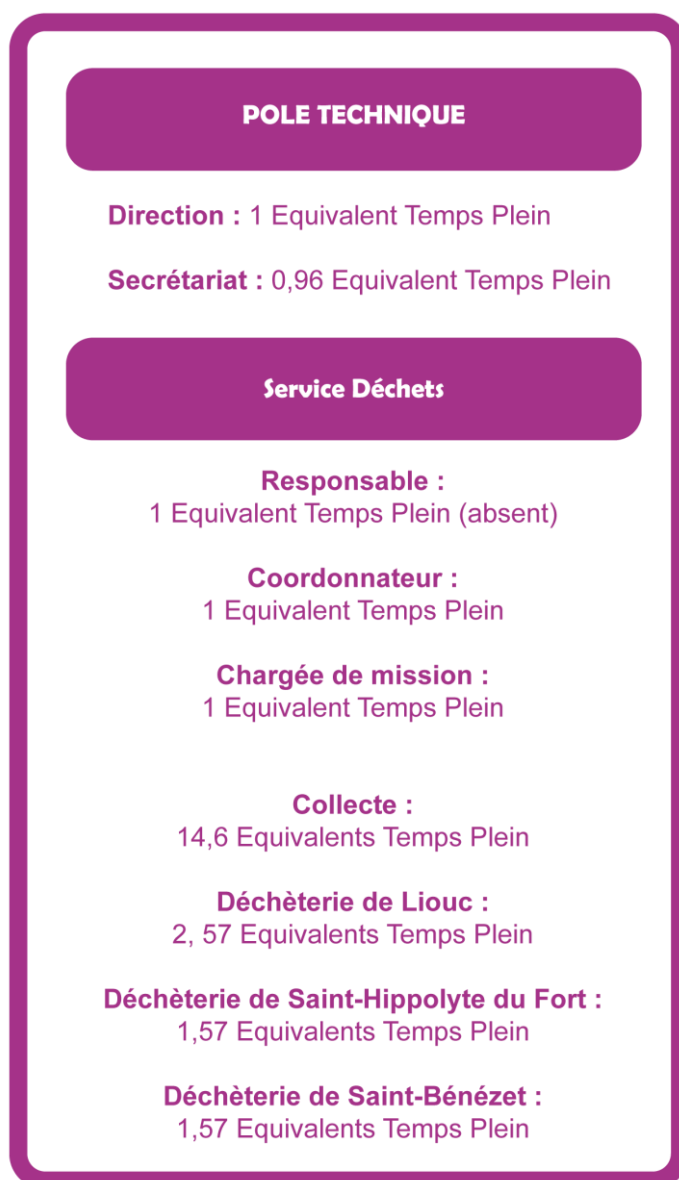
La CCPC contribue à l'insertion par l'emploi à travers des contrats aidés, quatre agents en ont bénéficié en 2021. Les perspectives d'évolution de l'emploi dans le secteur des déchets seront tributaires des décisions prises en matière d'organisation du service au regard du cap pris en matière de financement et

de réduction des déchets. Une réorientation d'une partie des métiers de collecte vers des métiers de prévention (ambassadeur de tri, maître composteur...) semble se dessiner.

Du personnel en déchèterie est également mis à disposition pour l'accueil, la gestion des sites et du quai de transfert :

- 2 agents à la déchèterie de Saint- Bénézet
- 2,5 agents à la déchèterie de Liouc avec une partie pour le quai de transfert à OMR
- 2 agents à la déchèterie de Saint Hippolyte du Fort

ORGANIGRAMME DU SERVICE DECHETS DE LA CCPC



Source : CCPC

Des prestataires assurent la collecte en point d'apport volontaire. Pour le papier, les huit communes ex-autour de Lédignan qui bénéficient de colonnes aériennes, la collecte est réalisée par le prestataire Cévennes Déchets qui missionne un chauffeur une fois par mois. Pour le verre, les colonnes aériennes de l'ensemble du territoire sont collectées par le prestataire Vial qui missionne un chauffeur en moyenne une fois par semaine pour parcourir l'ensemble du territoire selon trois tournées.

3.2/ Gouvernance du Service de gestion des déchets

Depuis le 8 juillet 2020, Monsieur le maire de Cardet, **Fabien CRUVEILLER** a été réélu président de la CCPC. Son Vice-Président délégué en charge de la gestion durable des déchets est Monsieur le maire de Corconne, **Lionel JEAN**. Une Commission spécifique Gestion durable des déchets complète l'exécutif sur la thématique des déchets. Cette dernière s'est réunie 3 fois en 2021, les 9 février, 5 juillet et 4 novembre.

COMPOSITION DE LA COMMISSION GESTION DURABLE DES DECHETS 2020-2026

Aigremont	Gilles TRINQUIER - Françoise LAURENT-PERRIGOT (suppl.)
Bragassargues	Alain METGE - Frédérique NOGUIER (suppl.)
Brouzet-les-Quissac	Laurent GAUBIAC - Bernard SOUYRIS (suppl.)
Canuales-et-Argentières	Sylvie LOVOTTI - Bruno COLIN (suppl.)
Cardet	Xavier THALER
Carnas	Bernard LEVY
Cassagnoles	Claude LEO
Conqueyrac	Patrick ENJOLRAS - Etienne GRANIER (suppl.)
Corconne	Lionel JEAN
Cros	Christian CLAVEL - Eric MALCOSTE (suppl.)
Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossenac	Patrick TEULLE - Philippe CHABANEL (suppl.)
Fressac	Philippe CLAUZEL - Séverine BOURGUET (suppl.)
Lédignan	Christian VIALA - Delphine SEGURA (suppl.)
Liouc	Emmanuelle BODIN - Guy JAHANT (suppl.)
Logrian-Florian	Murielle GODEMENT - Ole Peter OSTERMANN (suppl.)
Maruéjols-les-Gardon	Freddy FELIX
Gailhan	Jacky SIPEIRE
Monoblet	Jean-Paul GUIBAL - Laurent CHARBONNIER (suppl.)
Orthoux-Sérignac-Quilhan	Olivier FOURVEL - David MAUREL (suppl.)
Pompignan	Serge SEMENOFF - Charlotte MARTIN (suppl.)
Puechredon	Jean-Claude GRAS - Maryline DURAND (suppl.)
Quissac	Frédéric HERNANDEZ - Robert CHAZEL (suppl.)
Saint-Bénézet	Jérôme BARON - Luc ARNAUD (suppl.)
Saint-Félix-de-Pallières	Bruno WEITZ - Joop VAN HELMOND (suppl.)
Saint-Jean-de-Crieulon	Christiane MARTINA - Lucie REMEZY (suppl.)
Saint-Nazaire-des-Gardies	Pierre MAZAURIC - Stéphanie CABANIS (suppl.)
Saint-Théodorit	Lionel LESNIAK - Laurence GUEIDAN (suppl.)
Sardan	Jean-Baptiste POUGNET - Carole BANEL (suppl.)
Sauve	Wolf KANSTEINER - Louis MOLINES (suppl.)
Savignargues	Jean-Claude LAURENT - Claude CHARDONNAUD (suppl.)
Vic-le-Fesq	José MONEL - Sophie MINARRO (suppl.)

3.3/ Moyens d'information et de concertation employés

Les moyens d'information et de concertation mis en œuvre entre le Service de gestion des déchets et son exécutif sont passés cette année par des échanges avec les maires et les municipalités dans le cadre des différents dossiers en cours.

A destination des usagers, ces moyens sont passés par :

- Les supports d'informations usuels (bulletin de la collectivité...)
- Les échanges avec les associations locales qui agissent comme des relais auprès des habitants
- Le comité consultatif dans le cadre de l'élaboration du PLPDMA qui a été l'occasion d'impliquer les acteurs du territoire sur cette thématique et dans la construction d'un service public performant

Le service de gestion des déchets est également directement sollicité par les usagers au travers de nombreuses demandes d'informations sur le fonctionnement de la collecte des déchets. Il réceptionne

également les réclamations qui sont traitées au cas par cas. Elles concernent principalement l'oubli de collecte, le remplacement de bacs et l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

4/ La prévention des déchets

Des différentes actions de prévention des déchets sur le territoire de la CCPC depuis sa création en 2013 tendent à réduire l'impact environnemental de la gestion des déchets en lien avec les politiques de développement durable de la Collectivité, dans un souci de cohérence territoriale. Ces actions de prévention des déchets permettent d'avoir un impact sur la production du déchet par l'utilisateur mais aussi sur son tri.

En 2021, la crise sanitaire a continué d'impacter les démarches de la CCPC dans ce domaine. Les actions déjà en place se sont poursuivies à un rythme ralenti.

4.1/ Actions de communication

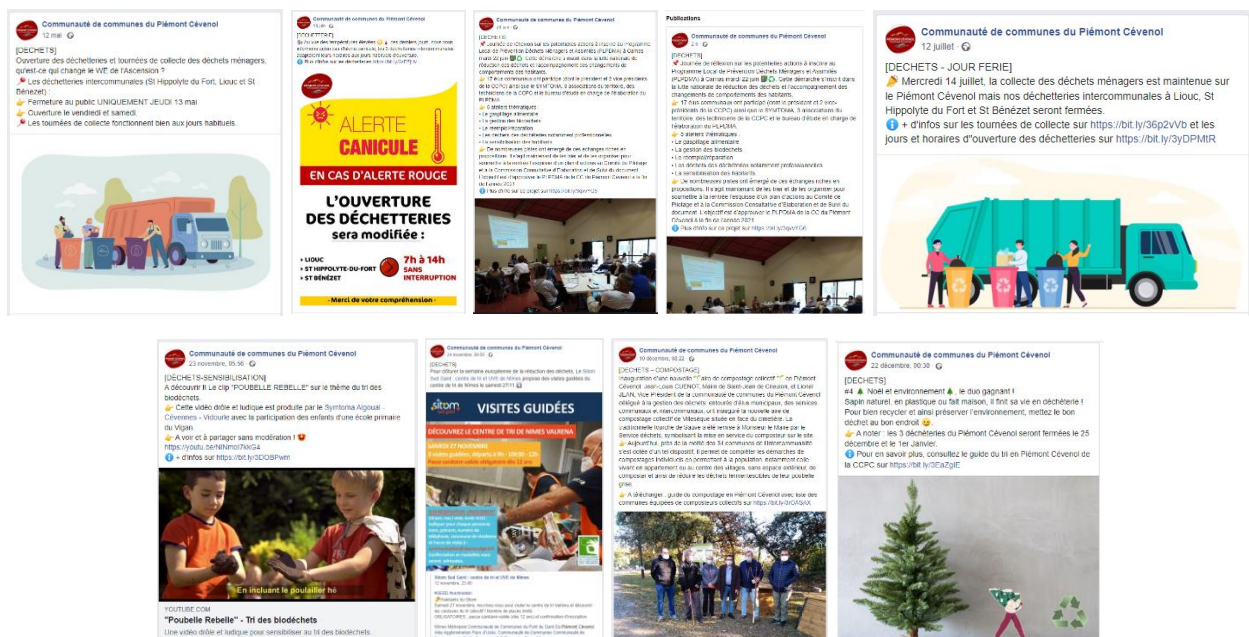
Le site Internet de la CCPC présente de manière détaillée l'organisation de la collecte des déchets ménagers et met à disposition des documents à télécharger pour réduire ses déchets. Les jours de collecte y sont renseignés par communes et selon les périodes. D'autre part, les heures d'ouvertures des déchèteries ainsi que les modalités d'accès y sont également présentées.



Le fil d'actualité du site Internet de la CCPC présente également les informations récentes sur la thématique. Ce canal a été utilisé en 2021 pour diffuser auprès des usagers le clip de sensibilisation au tri réalisé par le SYNTOMA.

Par ailleurs, la CCPC a également diffusé en 2021 plusieurs post Facebook sur les déchets. Cela a concerné l'information aux usagers sur les jours de passages ou d'ouvertures des déchèteries, la sensibilisation aux gestes du tri et l'information sur les rencontres tenues dans le cadre de l'évolution des gestes de tri.

POST FACEBOOK 2021 DU SERVICE DECHETS PUBLIES



De plus, des articles sont parus dans le journal communautaire de la CCPC pour faire part de l'état d'avancement de l'élaboration du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et relater la première récolte du compost dans un composteur collectif de Sauve.



4.2/ Actions de sensibilisation au tri et actions d'économie circulaire

Les actions de l'année 2021 ont porté sur l'édition de deux plaquettes de communication pour sensibiliser au tri.

Le petit guide du compostage édité en juin a permis de sensibiliser la population à ce geste de tri dans le but de diminuer le poids de la poubelle grise en détournant les biodéchets.

Le petit guide du tri édité en octobre a permis de rappeler de fondamentaux du tri des déchets sur notre territoire.

PLAQUETTES DE SENSIBILISATION AU COMPOSTAGE ET AU TRI

4.3/ Poursuite des réflexions stratégiques en vue de la réduction des déchets

L'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Associés

Les projets engagés par la CCPC, et retardés en 2020 compte-tenu de la crise sanitaire, ont repris en 2021. L'élaboration du **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** a été relancé dès le début de l'année 2021 avec le recrutement d'une chargée de missions pour suivre les projets du service Déchets.

Pour rappel, dans le cadre de la réglementation nationale qui impose de réduire de 15% les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) à l'horizon 2030, d'atteindre 65% de valorisation en réemploi ou recyclage en 2035, de réduire à 10% les quantités de DMA admises en installations de stockage d'ici 2035 et de généraliser le tri à la source des biodéchets à l'horizon 2024, **les élus du Piémont Cévenol ont officiellement engagé l'élaboration d'un PLPDMA** le 19 juin 2019. Cette démarche s'inscrit dans la lutte nationale de réduction des déchets et constitue un outil majeur pour accompagner les changements de comportements des habitants.

L'élaboration de ce **document de planification réglementaire** s'appuie sur une gouvernance composée d'un Comité de Pilotage (Elus et Services techniques de la CCPC) et d'une Commission Consultative d'Elaboration de de Suivi (CCES : Comité de pilotage élargi aux partenaires institutionnels, locaux et associatifs) qui s'est réunie pour la première fois le 27 février 2020. Les études quant à elles sont réalisées par un regroupement de bureaux d'études privés spécialisés dans ce domaine.

La **première étape du travail a été la réalisation d'un diagnostic**, rendu le 9 janvier 2020. Il met en évidence les spécificités de notre territoire sur cette problématique :

- Un total de 763 kg/habitant desservi/an de DMA ont été recueillis sur notre territoire en 2018, légèrement à la baisse depuis 2015
- 46% de ces déchets font l'objet de valorisation matière et organique (hors inertes) (Objectifs de la loi sur la transition énergétique (LTE) : 55 % en 2020 et 65% en 2025)
- Une quantité d'Ordures Ménagères Résiduelles semblable aux autres territoires ruraux (217 kg/habitant desservi/an) qui est valorisée à 66%
- Un gisement d'emballages / papiers à maîtriser
- Une quantité très importante de gravats/déblais (191 kg/habitant desservi/an) et de déchets verts (100 kg/habitant desservi/an) est recueillie dans les trois déchèteries de la Communauté de Communes
- Des marges de progression sur chacun des flux de déchets réalisables en tenant compte du caractère rural de l'Intercommunalité et de sa part non négligeable d'habitats collectifs et de résidences secondaires.

Outre le Comité de Pilotage, ce **diagnostic a été restitué** auprès de la CCES, de la Commission Environnement et de la Conférence des Maires au cours de l'année 2020.

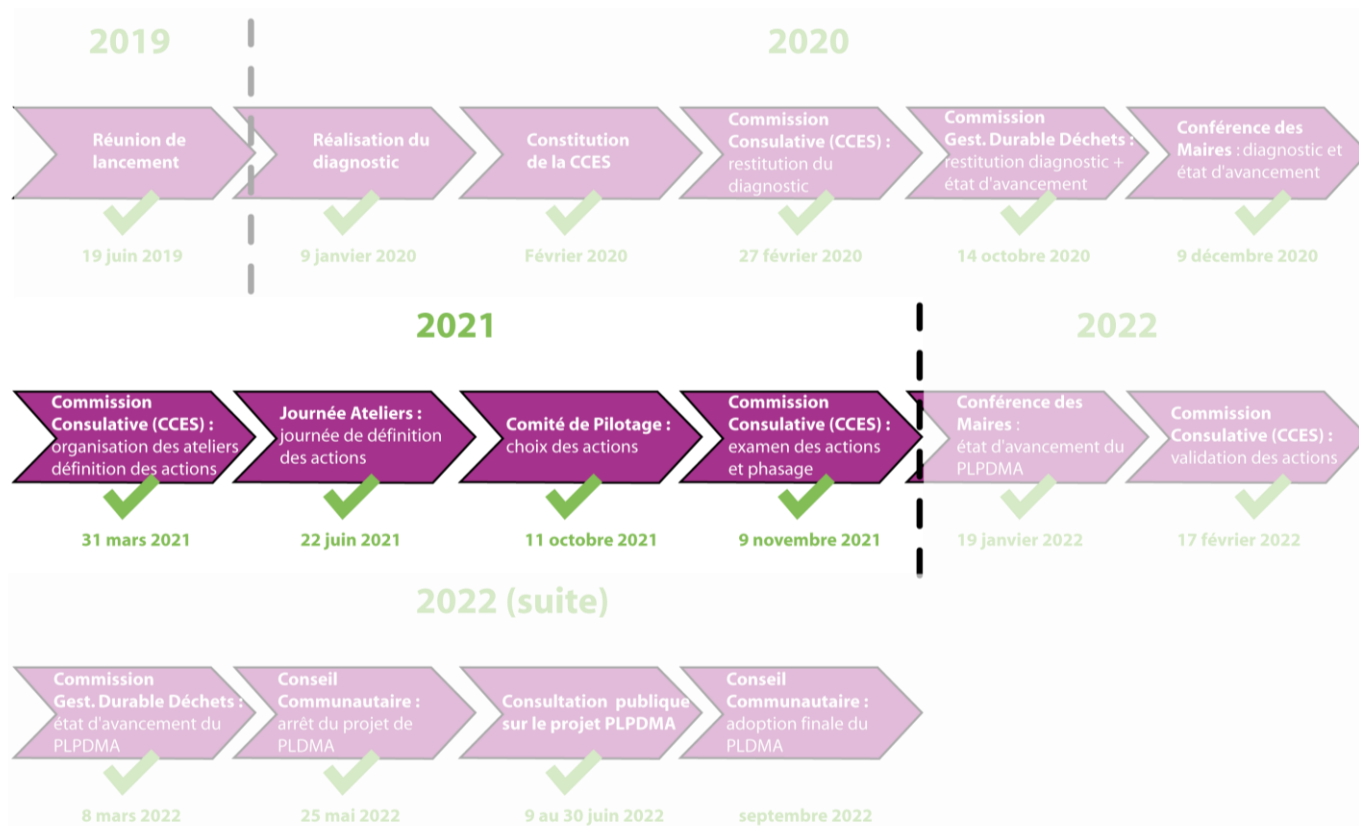
La **seconde étape du travail**, déployée sur 2021, a été de **définir les actions** en associant à la réflexion les différents acteurs du territoire. Une journée d'ateliers a constitué le socle de cette définition.

Cette journée de réflexion sur les potentielles actions à inscrire au PLPDMA s'est tenue le 22 juin à Carnas. 17 élus communaux ont participé (dont le Président et 2 Vice-Présidents) ainsi que le SYMTOMA, 3 associations du territoire, des techniciens de la CCPC et le bureau d'études en charge de l'élaboration. Les participants ont été invités à échanger et faire des propositions d'actions au cours de 5 ateliers thématiques consécutifs : le gaspillage alimentaire, la gestion des biodéchets, le réemploi/réparation, les déchets des déchèteries notamment des professionnels, la sensibilisation des habitants. De nombreuses pistes ont émergé des échanges riches en propositions qui ont ensuite été triées et organisées pour constituer le plan d'action.

Ce plan et des fiches actions ont été proposés au Comité de Pilotage et à la CCES qui les ont affinés. Un programme d'actions plus abouti a ainsi fait l'objet d'une présentation en Conférence des Maires et à la CCES au début de cette année 2022.

L'année 2022 verra finaliser la seconde étape du travail sur les actions, l'arrêt du projet en Conseil Communautaire et la tenue de la consultation publique avant son adoption finale en Conseil Communautaire prévue au 2^e semestre 2022.

ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



Elaboration : CCPC/CTI - CF - juillet 2022

L'étude de faisabilité d'une tarification incitative

Parallèlement, une réflexion est également menée sur le mode de financement du service de gestion. Actuellement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), le service peut agir sur l'implication des usagers en matière de réduction et de tri des déchets en faisant évoluer son mode de financement vers le principe du « pollueur payeur ». Le principe de la tarification incitative permet de faire payer aux usagers du service leur production réelle des déchets en incluant une part variable qui dépend de la quantité de déchets produits.

Pour explorer ce levier, une **étude de faisabilité d'une tarification incitative** a été engagée en 2019. Elle est réalisée par le collectif de bureaux d'études missionné sur la démarche du PLPDMA.

Les impacts techniques et financiers de quatre scénarii ont été étudiés en 2020, mixant le passage à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi) ou le passage à la Redevance Incitative (Ri) au passage à la mise en place de bacs pucés ou de colonnes aériennes en apport volontaire à contrôle d'accès. La restitution de l'étude de ces scénarii s'est faite auprès du Comité de Pilotage mais aussi auprès de l'Exécutif de la CCPC au cours de l'année 2020.

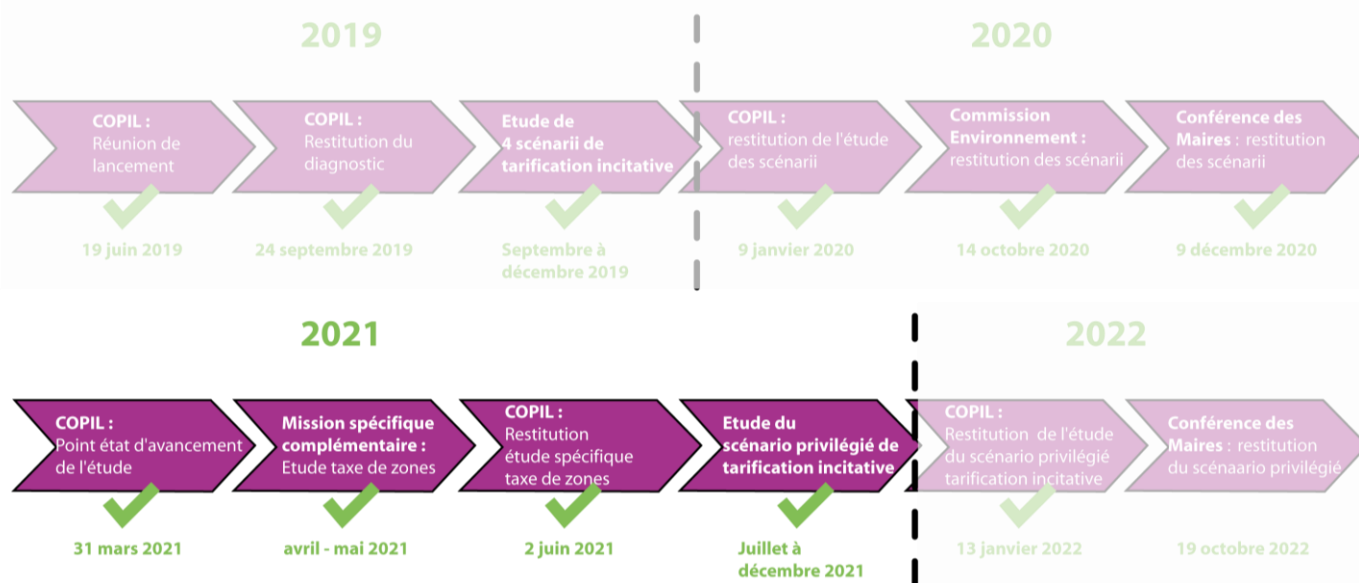
Au vu des contraintes, avantages ou inconvénients, que présentent une redevance incitative ou une taxe incitative et pour être complet sur cette étude, il a été demandé une assistance complémentaire pour l'étude d'un zonage de TEOM sur le territoire. Ce complément d'études a été réalisé au 1^{er} semestre 2021.

Pour calculer ces taux, plusieurs critères ont été pris en compte comme le coût de la collecte, le tonnage d'OMR collectés par rapport au nombre d'habitants de chaque zone et le coût de traitement. Les bases, non identiques pour les communes, viennent compléter tous ces critères.

Ce travail restitué en juin laisse apparaître que les zones collectées en bacs collectifs ne bénéficieraient pas d'un taux plus avantageux que les zones collectées en bacs individuels. Il résultait même in fine que le taux d'une zone collectée en bacs collectifs était légèrement supérieur au taux d'une zone collectée en bacs individuels.

A l'issue de ce travail complémentaire qui a démontré le manque de pertinence d'une mise en place d'une taxe de zones, la phase 3 de l'étude TI s'est poursuivie sur le 2^e semestre. Elle a consisté à étudier le scénario retenu pour affiner les coûts de fonctionnement et d'investissement. Il s'agit du scénario technique 1 : la collecte en bacs individuels pucés au maximum avec points de regroupement pour les cas particuliers. Le rendu de cette phase sera réalisé en Comité de Pilotage et en Conférence des Maires au cours de l'année 2022.

ETAT D'AVANCEMENT DE L'ETUDE DE FAISABILITE D'UNE TARIFICATION INCITATIVE



Elaboration : CCPC/CTI - CF - juillet 2022

Projet de création d'une déchèterie à plat

En remplacement de la déchèterie de Saint-Bénézet qui revêt de nombreux problèmes de gestion, la CCPC projette de réaliser une nouvelle déchèterie sur le secteur de Lédignan.

Pour cela, un marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été lancé et attribué au bureau d'études CEREG. Leur mission a été d'étudier la faisabilité de ce projet sur un terrain situé à Lédignan et notamment l'accès à la parcelle pressentie. Dans un second temps, il doit fournir un programme détaillé et financier du projet. Pour finir et si toutes les conditions sont réunies, il doit assister la CCPC pour le recrutement d'un bureau d'études chargé de la maîtrise d'œuvre.

Une première réunion de présentation et une visite de terrain a eu lieu le 29 juin 2021. La phase 1 de l'étude, c'est-à-dire vérifier la faisabilité juridique, technique, architecturale et fonctionnelle du projet en tenant compte des éléments présents dans le pré programme effectué en 2018 (urbanisme, dossier ICPE, permis de construire, raccordement des réseaux, ...), a été réalisée durant l'été. Ses conclusions ont abouti à mettre en évidence les difficultés trop importantes de l'accès à la parcelle à partir de la D6110. Un nouveau site plus facilement accessible est donc recherché pour poursuivre l'étude.

5/ L'organisation de la collecte des déchets

5.1/ Niveau de couverture de la population

Sur la CCPC, c'est actuellement la collecte en bac collectif qui couvre le plus d'habitants et de ménages. La collecte mixte arrive en 2^e position, loin devant la collecte exclusivement en bac individuel. Le plus grand nombre d'établissements économiques se situent par contre sur les communes à collecte mixte.

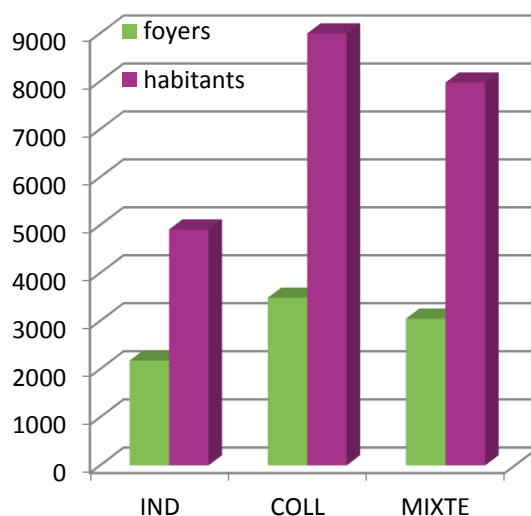
A cela s'ajoute l'accès de la population et des professionnels à trois déchèteries quadrillant sur le territoire. Elles se situent à Saint-Hippolyte du Fort, Liouc et Saint-Bénézet. D'autres PAV dédiés aux déchets verre, journaux et textile complètent le dispositif.

Individuel = Collecte uniquement en bac individuel

Collectif = Collecte uniquement en bac collectif

Mixte = Collecte regroupant les deux modes, en porte à porte et en collectif

POPULATION COMMUNALE 2021
SELON LE MODE DE COLLECTE



COUVERTURE DES USAGERS SELON LE MODE DE COLLECTE

	Périmètre de collecte en individuel (IND)	Périmètre de collecte en collectif (COLL)	Périmètre de collecte mixte (IND + COLL)
2021			
Ménages	2 178 foyers* 4 908 habitants	3 485 foyers* 8 997 habitants	3 049 foyers* 7 974 habitants
Usagers non ménagers potentiels (2020)	1 272 établissements économiques actifs 765 établissements non économiques actifs	856 établissements économiques actifs 400 établissements non économiques actifs	1 143 établissements économiques actifs 639 établissements non économiques actifs
dont Bénéficiaires soumis à la Redevance Spéciale	15 communes 3 établissements économiques	13 communes 11 établissements économiques	6 communes 7 établissements économiques
2020			
Ménages	2 178 foyers 5 445 habitants	3 485 foyers 8 711 habitants	3 049 foyers 7 622 habitants
dont Bénéficiaires soumis à la Redevance Spéciale	15 communes 3 établissements économiques	13 communes 11 établissements économiques	6 communes 7 établissements économiques
2019			
Ménages	2 160 foyers 5 417 habitants	3 532 foyers 8 844 habitants	3 043 foyers 7 614 habitants
Bénéficiaires soumis à la Redevance Spéciale	15 communes 3 établissements économiques	13 communes 11 établissements économiques	6 communes 7 établissements économiques

* données 2020 Sources : Recensement de la population réactualisé / A6CMO – Base Agde (avril 2021) / CCPC

5.2/ La précollecte

La **précollecte** est l'étape entre le moment où l'utilisateur a terminé d'utiliser un produit et le moment où celui-ci est pris en charge par la collectivité. Le **tri à la maison/au travail vers les différents contenants et l'apport en PAV** sont les actions de la **précollecte**, l'utilisateur étant le maillon important du dispositif car il oriente le déchet.

Les contenants

La collecte des déchets s'effectue par le biais de bacs roulants collectifs ou individuels, mais également à l'aide de sacs spécifiques et de colonnes d'apport volontaire pour certains déchets comme le verre, le papier et le textile. Leur distribution sur le territoire relève des usages hérités des anciennes EPCI. Récemment, certaines communes dotées de bacs collectifs ont émis le souhait de passer au bac individuel. L'élaboration du PLPDMA et son plan d'action qui en découle ainsi que les conclusions de l'étude sur une éventuelle tarification incitative sont un préalable à cette évolution. Lorsque les choix auront été arrêtés, l'aspect technique suivra.

TYPES DE CONTENANTS UTILISES SUR LA CCPC

Déchets résiduels (OMR)

- Bacs individuels gris 120 ou 240 Litres
- Bacs collectifs gris 660 Litres
- Bacs privatifs 660 Litres gris pour les établissements en redevance spéciale



Déchets recyclables (RSHV)

- Bacs bleus 120 ou 240 Litres (*partie SITOM Sud Gard - emballages seuls*)
- Bacs jaunes 120 ou 240 Litres (*partie SYMTOMA : multi matériaux*)
- Bacs collectifs 660 Litres avec couvercle jaune (SYMTOMA : *multi matériaux*) ou bleu (SITOM Sud Gard : *Recyclables sans papier*)
- Sacs jaunes translucides fournis par SYMTOMA et redistribués aux communes par la CCPC
- Sacs bleus translucides distribués aux communes par la CCPC



Papiers

- Colonnes aériennes (*partie SITOM Sud Gard*)
- Les papiers sont collectés en multi matériaux dans les bacs jaunes ou sacs jaunes pour la partie SYMTOMA



Verre

- Colonnes aériennes à simple crochet (*partie SITOM Sud Gard*) et colonnes aériennes à champignon (*partie SYMTOMA*)



Source : CCPC

A ce jour, la CCPC dispose d'un **parc de contenants de collecte relativement suffisant** pour assurer la collecte des différents types de déchets ménagers. Les sacs en vrac ainsi que les bacs non normés ne sont pas collectés et sont identifiés comme des dépôts sauvages. En période estivale, le service peut effectuer des **ajustements d'équipements** afin de répondre aux affluences spécifiques (renfort de bacs sur les lieux touristiques et les lieux de festivités...). Ce **matériel relativement récent est renouvelé en fonction des besoins** (remplacement de bacs vandalisé / volés / abîmés, création de nouveaux points de collecte...). En 2021, 170 bacs gris ont été commandés (100 de 120 litres, 20 de 240 litres) pour les OMR ainsi que

100 bacs jaunes (50 de 120 litres, 20 de 240 litres) et 80 bacs bleus (50 de 120 litres, 20 de 240 litres) pour les recyclables. Parallèlement, 150 000 sacs bleus ont été distribués par la CCPC ainsi que 450 000 sacs jaunes par le SYMTOMA.

Il n'existe pas de règles de dotation spécifiques pour les bacs individuels de la collecte en porte à porte. Les usagers choisissent le volume de leur bac et viennent l'acheter au centre technique intercommunal. Un bac de 120 Litres (25 €) est recommandé pour un foyer de moins de 5 personnes et un bac de 240 Litres (48,50 €) à partir de 5 personnes. Les bacs collectifs (660 Litres) sont pris en charge par la collectivité et ne sont pas vendus aux usagers.

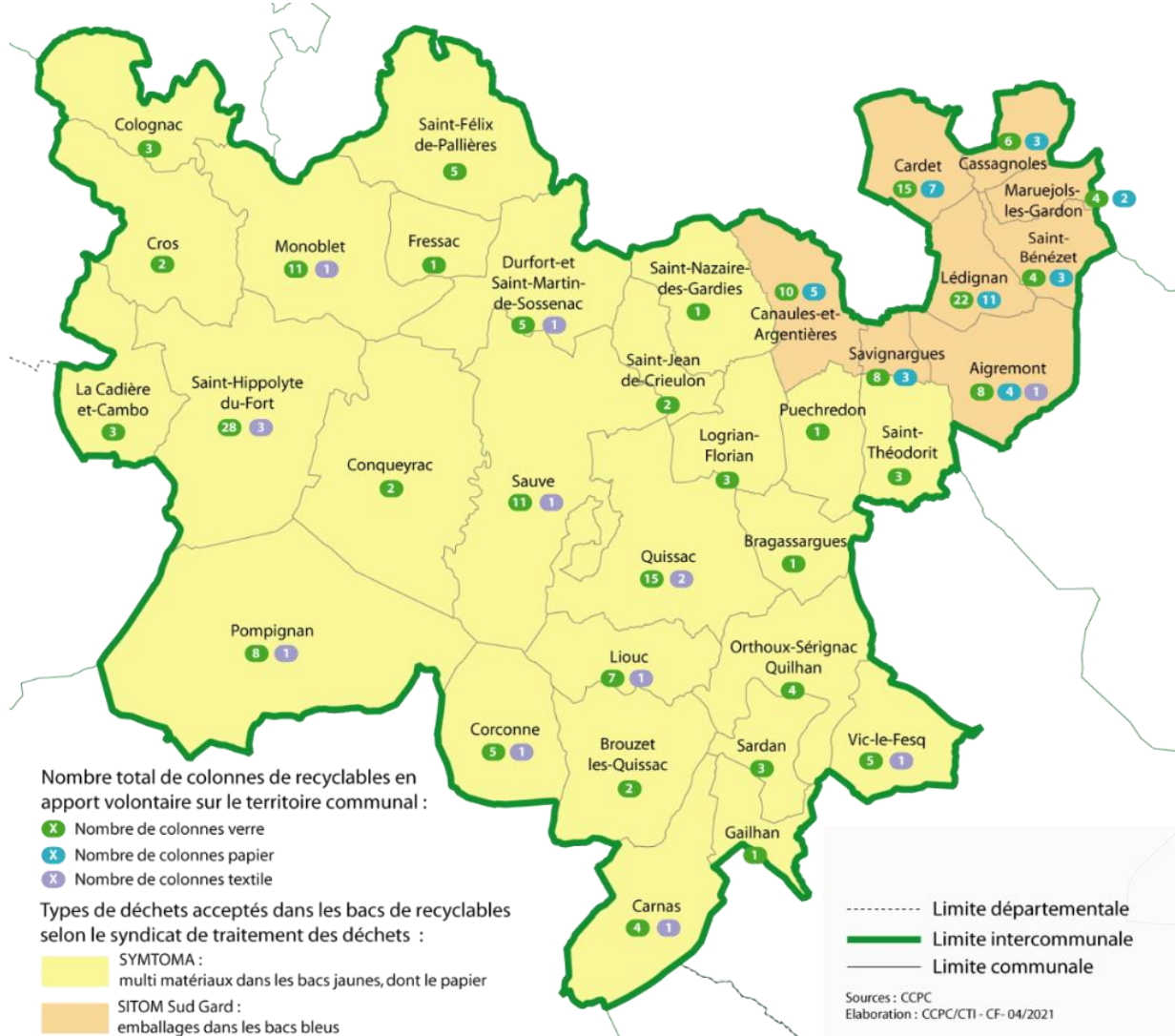
La maintenance des bacs est assurée en régie par la CCPC. Chaque année au mois de juin, le personnel nettoie l'ensemble des bacs collectifs à déchets résiduels à l'aide d'un véhicule spécialisé afin d'assurer une bonne propreté avant la saison estivale. Le stockage des bacs et des colonnes d'apport volontaire est effectué sur le site du Centre Technique Intercommunal (CTI).

PARC DE BACS UTILISES PAR LES MENAGES SUR LA CCPC

	Bacs gris	Bacs recyclables	Total	%
Individuels	6 938	2 340	9 278	71%
Collectifs	2 348	1 370	3 718	29%
Total	9 286	3 710	12 996	
%	71%	29%		

Source : CCPC

PARC DE COLONNES VERRE, PAPIER ET TEXTILE SUR LA CCPC



Des contenants sont aussi disponibles pour les apports volontaires. Ils concernent le textile et le verre sur la totalité du territoire, ainsi que le papier sur les 8 communes du territoire traitées par le SITOM Sud Gard (les autres communes gérées par le SYMTOMA Aigoual - Cévennes - Vidourle les mettant dans les bacs jaunes de recyclables). Ce sont des colonnes aériennes dont le volume fait 3 m³ pour les colonnes papier, entre 2 et 4 m³ pour les colonnes verre et entre 1 m³ et 2 m³ pour le textile (gérées par les syndicats de traitement). Toute nouvelle installation se fait en accord avec la mairie concernée.

EQUIPEMENTS DISPONIBLES LIES A LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE SUR LA CCPC (DECHETERIES INCLUES)¹

Contenants 2021

	Nombre de contenants disponibles	Type de contenants	Nb de contenants / 1 000 hab.	Tonnage ménager collecté (T)
Ordures ménagères (OMR)²	2 348 ²	Bac collectif	108 ³	-
Recyclables secs (RSHV)²	1 370 ² <i>(dont 12 en déchèterie : L 6 / SH 6)</i>	Bac collectif	84 ³	-
Verre	183 <i>(dont 11 en déchèterie : SB 3 / L 5 / SH 3)</i>	Colonne	8	1005,5
Papier	36 <i>(dont 3 en déchèterie : L 2 / SH 3)</i>	Colonne	2	135,4
Végétaux	5 <i>(SB 2 / L 2 / SH 1)</i>	Benne en déchèterie	0,2	2 492,0
Gravats	3 <i>(SB 1 / L 1 / SH 1)</i>	Benne en déchèterie	0,1	5 376,8
Métaux	3 <i>(SB 1 / L 1 / SH 1)</i>	Benne en déchèterie	0,1	476,6
Encombrant	5 <i>(SB 1 incinérable et 1 non incinérable / L 2 / SH 1)</i>	Benne en déchèterie	0,2	1 774,2
Carton	6 <i>(SB 1 / L 1 / SH 1 / 3 SYMTOMA)</i>	Benne en déchèterie Benne du SYMTOMA	0,3	456,0
Bois	3 <i>(SB 1 / L 1 / SH 1)</i>	Benne en déchèterie	0,1	1 133,6
Pneu (véhicule léger)	2 <i>(L 1 / SH 1)</i>	Caisson fermé en déchèterie	0,1	57,0
Mobilier	3 <i>(SB 1 / L 1 / SH 1)</i>	Benne en déchèterie	0,1	770,8
Batterie	3 <i>(SB 1 / L 1 / SH 1)</i>	Casier en déchèterie	0,1	2,4
Huile alimentaire	3 <i>(SB 1 / L 1 / SH 1)</i>	Bidon en déchèterie	0,1	0,0
Huile de vidange	3 <i>(SB 1 / L 1 / SH 1)</i>	Cuve en déchèterie	0,1	23,9
Déchets dangereux des ménages	3 <i>(SB 1 / L 1 / SH 1)</i>	Caisson maritime fermée en déchèterie	0,1	48,3
Équipement électrique et électronique	3 <i>(SB 1 / L 1 / SH 1)</i>	Caisson maritime fermée en déchèterie	0,1	268,0
Cartouche d'encre	3 <i>(SB 1 / L 1 / SH 1)</i>	Bac fermé	0,1	0,3
Textile	14 <i>(dont 2 en déchèterie : SH 1 / L 1)</i>	Colonne	0,6	84,7
Ampoule / néon	3 <i>(SB 1 / L 1 / SH 1)</i>	Petit caisson en fer	0,1	1,1
Piles	3 <i>(SB 1 / L 1 / SH 1)</i>	Petit caisson en fer	0,1	3,3
Capsule de café	2 <i>(L 1 / SH 1)</i>	Bac fermé	0,1	1,7
Placoplatre	3 <i>(SB 1 / L 1 / SH 1)</i>	Benne en déchèterie <i>(2 15 m³, SB L 1 5 m³)</i>	0,1	188,2
Polystyrène	2 <i>(L 1 / SH 1)</i>	Caisson 6 m ³	0,1	6,4
Bidon souillé	6 <i>(SB 2 / L 2 / SH 2)</i>	Caisse palette 600 L	0,3	0,0

¹ Déchets des 3 déchèteries acceptant toutes les déchets professionnels incluses + dispositif supplémentaire SYMTOMA pour le carton Source : CCPC

² Cela concerne seulement les communes équipées totalement en bacs collectifs et ou en mixte.

³ Calculé sur le nombre d'habitants des communes équipées tout en bacs collectifs ou en mixte.

La maintenance de ces colonnes est assurée en régie par la CCPC dans un atelier sur le site du CTI sauf pour les bornes textile. Les colonnes sont dans l'ensemble assez anciennes. Régulièrement, de nouvelles colonnes sont implantées en cas de besoin ou de casse.

Par ailleurs, le SYMTOMA Aigoual – Cévennes - Vidourle a mis en place 2 bennes dédiées pour récupérer le carton auprès des professionnels. Elles se situent à Pompignan et à Monoblet.

L'utilisateur peut également utiliser **des composteurs** pour transformer de manière naturelle les déchets organiques en compost à l'aide de micro-organismes, des champignons et des invertébrés. Cela concerne les déchets verts (feuilles mortes, tontes de pelouse, petits branchages) et les biodéchets (restes alimentaires (éviter les restes de viande et de poisson), épluchures, fleurs fanées, marc de café,...). Leur part est estimée à 30% dans les OMR.

Sur la CCPC, le compostage peut se réaliser à l'aide d'un **composteur individuel** pour les personnes disposant d'un extérieur. Les usagers peuvent se procurer un modèle en plastique recyclé d'environ 350 litres (tarif préférentiel de 15 €) auprès :

- du Centre Technique Intercommunal du Piémont Cévenol à Sauve (pour les 8 communes adhérant au SITOM Sud Gard : *Aigremont, Canaules-et Argentières, Cardet, Cassagnoles, Lédignan, Maruéjols-les-Gardon, Saint-Bénézet, Savignargues*). Commande au 04.66.35.99.30 et retrait le jeudi de 13h30 à 16h30 sur rendez-vous.
- du SYMTOMA Aigoual – Cévennes - Vidourle à Saint-Hippolyte du Fort (pour les 26 communes adhérentes : *Bragassargues, Brouzet les Quissac, La Cadière et Cambo, Carnas, Cognac, Conqueyrac, Corconne, Cros, Durfort et St Martin de Sossenac, Fressac, Gailhan, Liouc, Logrian Florian, Monoblet, Orthoux Sérignac Quilhan, Pompignan, Puechredon, Quissac, Saint Félix de Pallières, Saint Hippolyte du Fort, Saint Jean de Crieulon, Saint Nazaire des Gardies, Saint Théodorit, Sardan, Sauve, Vic-le-Fesq*). Commande au 04.66.77.98.29 et retrait sur rendez-vous.

COMPOSTEUR INDIVIDUEL



En 2021, la CCPC a équipé 14 foyers en composteur individuel (1 foyer dans chacune des communes de Saint-Bénézet, Savignargues, et Aigremont ; 2 foyers de Maruéjols-les-Gardon et Cassagnoles ; 7 foyers de Lédignan) et le SYMTOMA Aigoual – Cévennes - Vidourle 96 foyers (1 foyer dans chacune des communes de Corconne, St Nazaire des Gardies, Monoblet, Pompignan, Saint-Félix de Pallières ; 2 foyers de Bragassargues, Gailhan, Sardan, Vic le Fesq, Cognac, Durfort et St Martin de Sossenac, La Cadière et Cambo ; 3 foyers d'Orthoux-Sérignac-Quilhan, St Théodorit, Fressac ; 4 foyers de Cros ; 5 foyers de Sauve, St Jean de Crieulon ; 12 foyers de Quissac, 18 foyers de Saint-Hippolyte du Fort et 24 foyers de Quissac).

Pour les personnes vivant en habitat collectif ou dans les centres bourgs, des **aires de compostage partagées** sont utilisables sur certaines communes. L'installation de ce type d'équipement se fait à la demande des communes qui se rapprochent du CTI pour réaliser les opérations. Les sites comprennent :

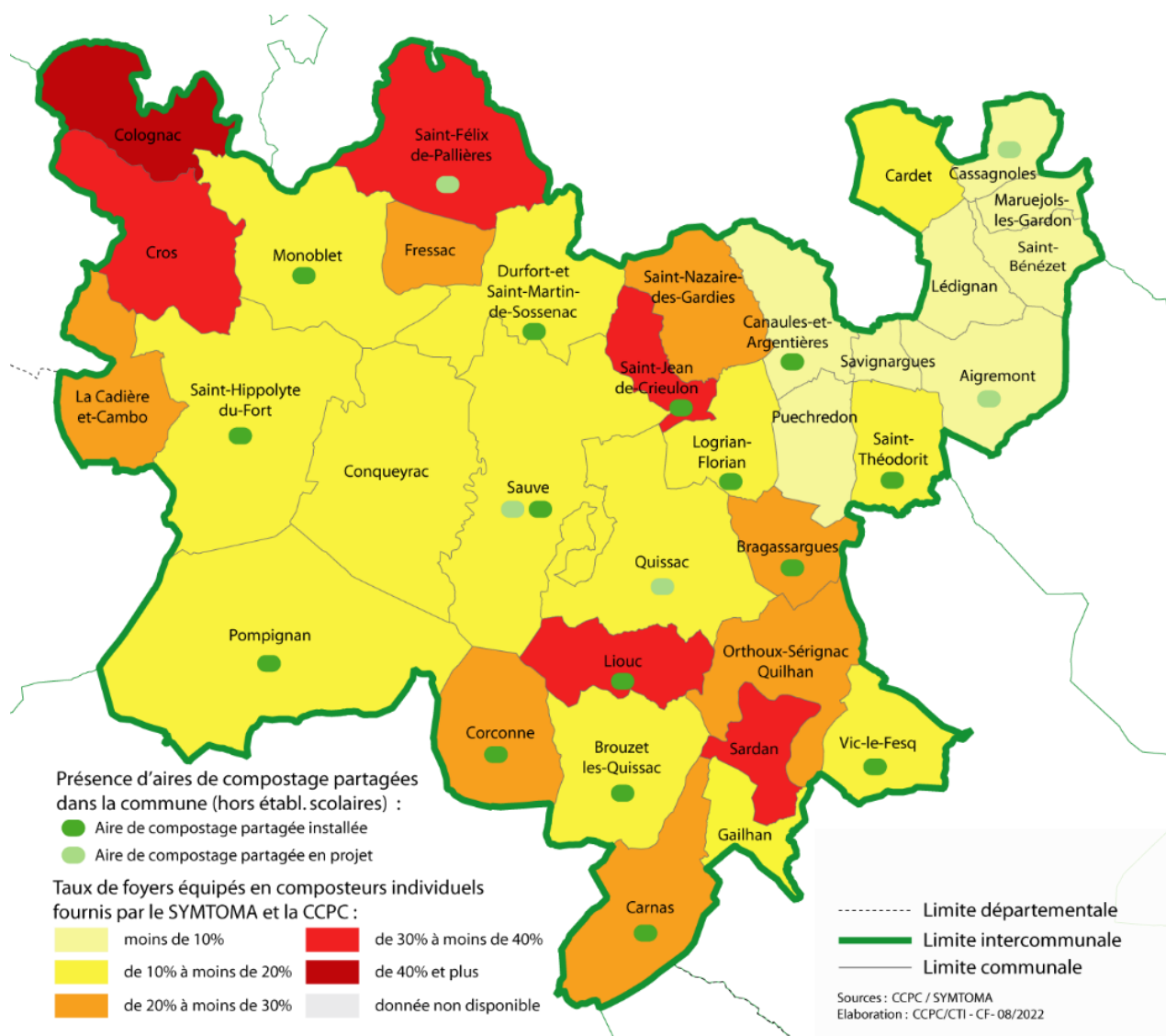
- 3 composteurs à minima qui ont chacun une fonction spécifique : un bac de stockage des déchets secs, un bac à compost et un bac à maturation
- Un panneau d'information d'utilisation
- Un guide (un particulier volontaire ou un agent municipal) qui aide l'utilisateur en lui apportant ses conseils, son expérience et ses astuces. Il retourne, humidifie et tamise également le compost avant de le redistribuer

AIRE DE COMPOSTAGE PARTAGEE



En 2021, les communes de Liouc, Brouzet-les-Quissac, Logrian Florian et Saint-Jean de Crieulon ont mis en place un tel équipement. La démarche s'engagera en 2022 pour Aigremont, Saint-Félix de Pallières, Cassagnoles, Saint-Théodorit, Sauve (2^e site) et Quissac.

POURCENTAGE DE FOYERS EQUIPES EN COMPOSTEURS INDIVIDUELS ET PRESENCE D'AIRE DE COMPOSTAGE PARTAGEE SUR LA CCPC EN 2021



Depuis le 1^{er} janvier 2019, la CCPC met à disposition des composteurs individuels. A ce jour, une centaine de composteurs ont été délivrés sur la partie gérée par le SITOM Sud Gard. Le taux d'équipement des foyers en composteur n'est pas connue et une donnée fiable sur cette partie du territoire.

De plus les ménages peuvent également composter dans leur terrain sans composteur. Le grand nombre d'habitat individuel permet un compostage direct, sans composteur. Il faut également prendre en compte un grand nombre de foyers possédant des animaux domestiques qui consomment les déchets fermentescibles (poules...).

En 2021, une plaquette de sensibilisation sur le compostage a été réalisée pour promouvoir cette pratique et la développer auprès de la population (voir page 16).


Les consignes de tri

Les différents déchets ont des parcours différents selon leur type. Il est rappelé ici les consignes de tri pratiquées sur les communes de la CCPC.

RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI DES DECHETS MENAGERS COURANTS SUR LA CCPC

<p>BIODECHETS FERMENTISCIDES</p>	<p>CONSIGNES DE DEPOTS</p>	
<p>FRUITS - LEGUMES - FANES RESTES DE REPAS CAFE - THE - INFUSION COQUILLES D'ŒUF FLEURS - PLANTES SERVIETTES PAPIER/ESSUIE TOUT FEUILLES/TONTE/COUPE SECHE DECHETS DE JARDIN BROYES PAILLE - FOIN ECORSES/PETITES BRANCHES</p> 	<p>COMPOSTEUR COLLECTIF / COMPOSTEUR INDIVIDUEL</p> 	
<p>DECHETS RECYCLABLES</p>	<p>CONSIGNES DE DEPOTS</p>	
<p>PAPIERS - ENVELOPPES JOURNAUX - MAGAZINES CATALOGUE - ANNUAIRES LIVRES - CAHIERS</p> 	<p>BAC JAUNE / SAC JAUNE</p> 	<p>COLONNE BLEU</p> 
<p>BOUTEILLES POTS - BOCAUX</p> 	<p>COLONNE VERTE</p> 	
<p>CARTON</p> 	<p>DECHETERIE</p> 	

DECHETS RECYCLABLES (suite)	CONSIGNES DE DEPOTS	
<p>TEXTILE VETEMENTS LINGE DE MAISON CHAUSSURES MAROQUINERIE ET ACCESSOIRES</p> 	<p>COLONNE BLANCHE</p> 	
<p>EMBALLAGES BRIQUES ALIMENTAIRES CARTONNETTES FLACONAGES PLASTIQUES ALUMINIUM</p> 	<p>BAC JAUNE / SAC JAUNE</p> 	<p>BAC BLEU / SAC TRANSPARENT BLEU</p> 
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	CONSIGNES DE DEPOTS	
<p>COUCHES MEGOT CIGARETTE MOUCHOIRS USAGERS LINGETTES JETABLES VAISSELLE A USAGE UNIQUE VAISSELLE CASSEE AMPOULE A FILAMENTS (uniquement)</p> 	<p>BAC GRIS</p> 	

AUTRES DECHETS (filières de traitement complémentaires)	CONSIGNES DE DEPOTS
MOBILIER EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES ENCOMBRANTS BOIS VEGETAUX GRAVATS PLACOPLATRE POLYSTYRENE METAUX PNEU (véhicule léger) BATTERIE HUILE ALIMENTAIRE HUILE DE VIDANGE BIDON SOUILLE DECHETS DANGEREUX MENAGERS CARTOUCHE D'ENCRE AMPOULE / NEON PILES CAPSULES CAFE	DECHETERIE 

Source : CCPC

Par ailleurs, les médicaments doivent être retournés en pharmacie (emballages au tri sélectif). Les bouteilles, cartouches et cubes de gaz doivent être retournés auprès des distributeurs.

Les déchets issus de la chasse, les cadavres d'animaux, les véhicules hors d'usages et pièces détachées, les déchets hospitaliers, les déchets agricoles issus de la filière ADIVALOR, les déchets liquides non pelletables bénéficient d'une filière spécifique.

Les déchets refusés sont les pièces d'armements ou déchets explosifs, les déchets d'amiantes et les cendres chaudes et déchets incandescents. La liste est non exhaustive.

5.3/ La collecte

L'organisation de la collecte

La totalité de la population de la CCPC est desservie pour la collecte résiduelle (ordures ménagères) et la collecte séparée (recyclables). La part de la collecte séparée représente 17,8% du tonnage total collecté par le service de collecte en porte à porte.

SPECIFICATION DE LA COLLECTE

	Ordures Ménagères Résiduelles	Recyclables
Population desservie	21 879 habitants	21 879 habitants
Tonnages annuels	4 658,640 tonnes	976,950 tonnes
Distances parcourues pour la collecte	124 686 km/an ¹	26 148 km/an ¹
Couleur du bac concerné	gris	Jaune ou bleu
Collecte séparative proposée	oui	oui

¹Calculé au prorata du tonnage sur le total des kilomètres parcourus

Source : CCPC

Les engins de collecte et de regroupement

La CCPC dispose de 8 bennes à ordures ménagères (BOM) et de 2 mini bennes pour collecter les déchets.

Depuis 2015, le service a engagé un **programme de renouvellement de la flotte de ces véhicules** afin de moderniser le service (installation d'un système de géolocalisation sur les véhicules), de réduire les coûts de maintenance et d'entretiens, et de renforcer l'engagement écologique (véhicule poids-lourd équipé de nouvelles technologies, moins consommateur de carburant et ayant moins d'émissions de CO₂).

Le service dispose également de différents engins permettant de compacter les déchets sur ses déchèteries. Il s'agit de :

- 2 compacteurs de déchets « PACKMAT » qui permettent de compacter les bennes des déchèteries de St Hippolyte du Fort et Liouc
- 1 compacteur fixe pour les OMR situé à la déchèterie de Liouc
- 1 tractopelle pour compacter et remanier les déchets verts à la déchèterie de St Bénézet acheté en 2020.

Le quai de transit, situé à Liouc, permet de **regrouper et compacter les déchets ménagers résiduels collectés** pour être ensuite acheminés par camions semi-remorques vers les unités de traitement. Il s'agit d'une installation intermédiaire entre la collecte effectuée par les bennes et leur transport vers le centre de traitement. Il permet de limiter le nombre de camions en massifiant les transports (20 tonnes dans un semi contre 3 à 5 dans une benne de collecte), c'est autant de camions en moins sur les routes et du CO₂ en moins.

La CCPC accueille également la Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes et la Communauté de Communes Gangeoises et Suménoise sur ce quai de transit, des collectivités voisines, avec une contrepartie financière conventionnée. Ces collectivités optimisent ainsi leur propre transport de déchets ménagers.

Les emballages recyclables secs sont apportés directement au centre de transfert de PAPREC Liouc sous gestion du syndicat de traitement du SYMTOMA Aigoual – Cévennes - Vidourle.

Les fréquences de collecte

Les fréquences de collecte varient selon la saison et la densité d'usagers sur site. Les jours fériés, les collectes sont maintenues sauf les 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 25 décembre.

EXEMPLE DE MINI-BENNE A ORDURES MENAGERES



EXEMPLE DE BENNE A ORDURES MENAGERES



COMPACTEUR A LIOUC



FREQUENCES DE COLLECTE

Type de collecte		Période normale	Période estivale
		1/1/2021-12/7/2021 et 24/8/2021-31/12/2021	13/7/2021-22/8/2021
Secteur 28 communes 10 419 hab. 4 113 foyers	Ordures Ménagères Résiduelles	1 x par semaine	2 x par semaine
	Recyclables	1 x par semaine	1 x par semaine
Secteur Saint-Hippolyte du Fort 3 856 hab. 1576 foyers	Ordures Ménagères Résiduelles	4 x par semaine	4 x par semaine <i>dont</i> 1 x centre seul
	Recyclables	1 x par semaine	2 x par semaine <i>dont</i> 1 x centre seul 1 x sac du centre seul
Secteur Quissac 3 259 hab. 1 286 foyers	Ordures Ménagères Résiduelles	4 x par semaine	5 x par semaine <i>dont</i> 1 x centre seul 1 x écarts seuls
	Recyclables	2 x par semaine <i>dont</i> 1 x centre seul	2 x par semaine
Secteur Cardet, Lédignan 2 348 hab. 933 foyers	Ordures Ménagères Résiduelles	2 x par semaine	2 x par semaine
	Recyclables	1 x par semaine	2 x par semaine
Secteur Sauve 1 912 hab. 771 foyers	Ordures Ménagères Résiduelles	3 x par semaine	4 x par semaine <i>dont</i> 1 x centre seul
	Recyclables	1 x par semaine	1 x par semaine
Secteur Saint-Nazaire des Gardies 85 hab. 33 foyers	Ordures Ménagères Résiduelles	1 x par semaine	1 x par semaine
	Recyclables	1 x par semaine	1 x par semaine
Campings de Cardet (estival)	Ordures Ménagères Résiduelles	-	5 x par semaine
	Recyclables	-	2 x par semaine

¹ Aigremont, Bragassargues, Brouzet-les-Quissac, Canaules-et-Argentières, Carnas, Cassagnoles, Cognac,, Conqueyrac, Corconne, Cros, Durfort-et Saint-Martin de Sossenac, Fressac, Gailhan, La Cadière et Cambo, Liouc, Logrian-Florian, Maruéjols-les-Gardons, Monoblet, Orthoux-Sérignan-Quilhan, Pompignan, Puechredon, Saint-Théodorit, Saint-Bénézet, Saint-Félix de Pallières, Saint-Jean de Crieulon, Sardan, Savignargues, Vic-le-Fesq

Source : CCPC

En période normale (de février à juin et d'octobre à novembre), le service fait 29 circuits de collecte par semaine : 6 le lundi, 7 le mardi, 6 le mercredi, 5 le jeudi, 5 le vendredi. Pour la période estivale (du 15 juillet à fin août) et les fêtes de fin d'année, nous avons 41 circuits de collecte par semaine : 9 le lundi, 8 le mardi, 7 le mercredi, 8 le jeudi, 8 le vendredi, 1 le samedi. Les collectes sont assurées tous les jours fériés sauf le 1^{er} mai, 25 décembre et 1^{er} janvier.



La flotte des véhicules de collecte est équipée de l'outil de géolocalisation qui permet d'optimiser la gestion de la flotte et d'améliorer le service rendu. Son succès est conditionné par l'adhésion des salariés. Celle-ci permet :

- La réduction des kilomètres parcourus et la consommation de carburant
- Une réactivité des utilisateurs
- L'équité entre les agents est également mieux assurée lorsqu'il y a travail avec plusieurs équipes
- Les applications proposées génèrent une série d'indicateurs qui facilitent la prise de décision

5.4/ Les déchèteries

Une déchèterie est un équipement intégré à la filière de collecte et de traitement des déchets répondant à la loi du 15 juillet 1975, modifiée le 13 juillet 1992. Elle remplit strictement un rôle de transit des déchets qui ne sont pas collectés dans les circuits habituels de collecte des ordures ménagères. Ce n'est ni un lieu de stockage, ni un lieu de traitement. Il s'agit d'un espace clôturé et surveillé, ouvert au public (particuliers, professionnels et services communaux), pour le dépôt de déchets. Ces derniers sont réceptionnés dans des bennes sélectives et acheminés vers des filières spécialisées. Selon leur composition, ils seront valorisés ou éliminés dans des installations autorisées à les recevoir (centres de stockage, incinérateur, plate-forme de compostage...).

Situées à Saint-Hippolyte du Fort, Liouc et Saint-Bénézet, la CCPC détient trois déchèteries qui quadrillent son territoire intercommunal.

Leur accès est exclusivement réservé aux administrés-contribuables, particuliers, associations, communes ou professionnels de la CCPC. Toutefois, la CCPC se réserve le droit d'accorder l'accès des déchèteries aux usagers d'une autre commune après négociation d'une convention dûment approuvée par le Conseil Communautaire. C'est le cas notamment pour les communes de Cannes et Clairan, Montmirat, Crespian pour la communauté de communes du Pays de Sommières (soit 1396 habitants), Boucoiran-et-Nozières pour Alès Agglomération (soit 947 habitants), Domessargues, Maressargues, Moulézan, Montagnac pour Nîmes Métropole Agglomération (soit 1767 habitants). En 2021, c'est 4 110 habitants de plus qui ont accès à une déchèterie de la CCPC.

L'accès aux déchèteries est réservé aux détenteurs d'une carte nominative. L'usager doit présenter sa carte d'accès sur demande du gestionnaire, sous peine de se voir refuser l'accès. Les cartes délivrées sont de plusieurs natures : une carte pour les particuliers du territoire, une carte pour les services communaux, une carte pour les professionnels du territoire, une carte pour les professionnels hors territoire.

L'accès est autorisé aux usagers venant avec des véhicules légers, avec ou sans remorque, ou des camionnettes de PTAC de 3,5 tonnes maximum, non attelées. Les déchets apportés doivent être issus du territoire de la CCPC.

CARTES D'ACCES AUX DECHETERIES



Les apports des professionnels en déchèterie sont payants. Le gardien procède à la double pesée sur le pont bascule (Liouc et Saint-Hippolyte du Fort) ou estime le volume au plus juste (Saint-Bénézet). Un bon est rempli en trois exemplaires dont un remis au professionnel. Une facturation est établie tous les trimestres selon la tarification en vigueur.

TARIFS EN VIGUEUR¹ POUR LES DEPOTS EN DECHETERIE

Matériaux	Coût (€/tonne)	Coût (€/100 kg)	Prix appliqué (€/100 kg)
Encombrants	106,33 €	10,63 €	7,00 €
Gravats	13,00 €	1,0 €	1,30 €
Déchets verts	52,90 €	5,29 €	4,00 €
Déchets verts broyés	16,18 €	1,62 €	2,00 €
Bois	82,41 €	8,24 €	6,00 €
Toxiques	1 206,18 €	120,62 €	150,00 €

¹ à compter du 1^{er} juillet 2015

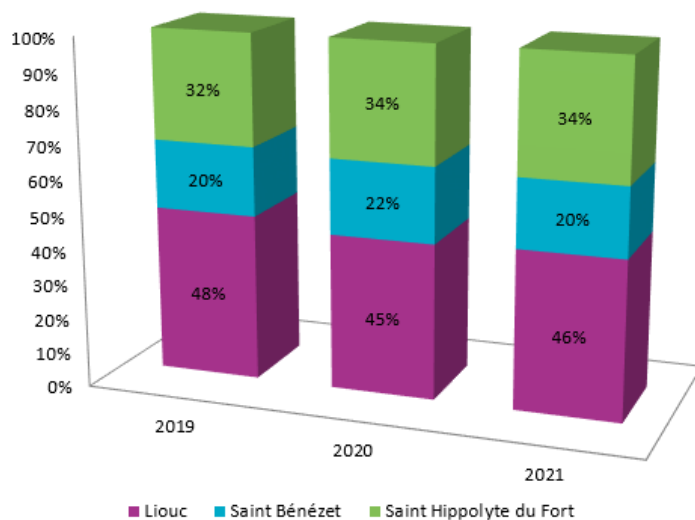
Source : CCPC

En termes de fréquentation, les déchèteries de la CCPC ont accueillis 90 304 usagers en 2021. C'est 12,40% de plus qu'en 2020 et 9,01% de plus qu'en 2017.

La déchèterie de Liouc est la plus fréquentée avec 46% des usagers. Toutefois, cette part qui était de 50% en 2016 tend à se réduire au profit des deux autres déchèteries.

Les déchèteries de Liouc et Saint-Hippolyte du fort gagne un point au détriment de Saint-Bénézet. La déchèterie de Saint-Hippolyte du Fort vient en deuxième position avec 34% des usagers, devant celle de Saint-Bénézet avec 20% des usagers.

EVOLUTION DE LA REPARTITION DES USAGERS DES DECHETERIES



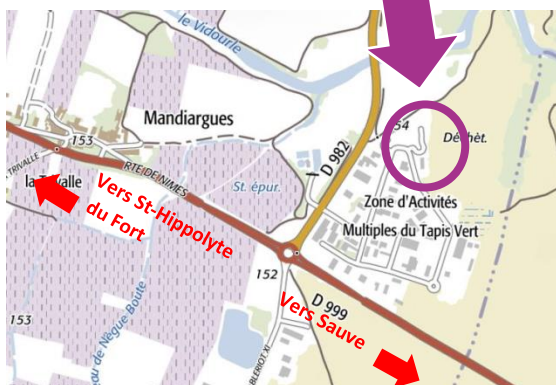
USAGERS DES DECHETERIES

Déchèterie	Nombre d'usagers 2017	Nombre d'usagers 2020	Nombre d'usagers 2021	Evolution /2020	Evolution 2017-2021
Saint-Bénézet	17 314	17 425	17 873	2,57%	14,68%
Liouc	43 335	35 998	41 335	14,83%	0,42%
Saint-Hippolyte du Fort	28 953	26 918	31 096	15,52%	19,19%
TOTAL	89 533	80 341	90 304	12,40%	9,01%

Source : CCPC

Dans les prochaines années, l'organisation de la collecte va évoluer tant en termes d'équipements que d'organisation au regard des réflexions menées sur le territoire pour favoriser la diminution des déchets et faire évoluer le financement du service public.

Déchèterie de Saint-Hippolyte du Fort



Jours et heures d'ouverture :

Du lundi au samedi inclus
De 9 h 00 - 12 h 00 et 13 h 30 - 17 h 00

Usagers acceptés :

Particuliers et professionnels

Déchets pris en charge :

Recyclables (RSHV), Papier, Verre, Déchets verts, Gravats, Métaux, Encombrants, Cartons, Bois, Pneus véhicules légers, Piles, Mobilier, Batteries véhicules, Huile de vidange, Huile alimentaire, Déchets dangereux des ménages, Equipements Electriques et Electroniques, Cartouche encre, Textiles, Ampoule/néon, Capsules, Placoplatre, Polystyrène, Bidons souillés

Déchets non pris en charge :

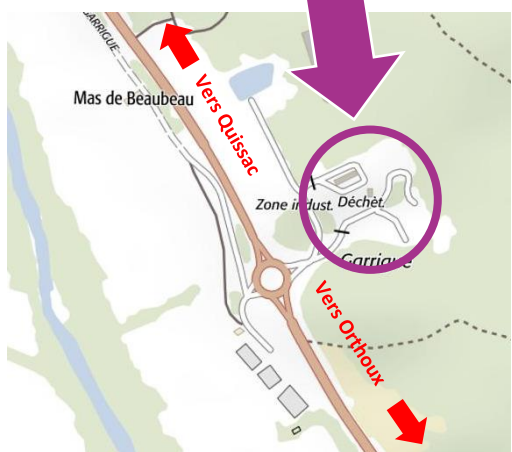
Amiante, Ordures ménagères résiduelles

Equipements :

Compacteur de déchets PACKMAT pour tasser les bennes

Sécurisation du site : garde-corps, sécurisation des quais, signalisation au sol, pose de panneaux de filière et de sécurité, barrière levante à l'entrée, vidéo surveillance, réfection des sols béton et bitumineux, renfort des clôtures

Déchèterie de Liouc



Jours et heures d'ouverture :

Du lundi au samedi inclus
De 9 h 00 - 12 h 00 et 13 h 30 - 17 h 00

Usagers acceptés :

Particuliers et professionnels

Déchets pris en charge :

Recyclables, Papier, Verre, Déchets verts, Gravats, Métaux, Encombrants, Cartons, Bois, Pneus véhicules légers, Piles, Mobilier, Batteries véhicules, Huile de vidange, Huile alimentaire, Déchets dangereux des ménages, Equipements Electriques et Electroniques, Cartouche encre, Textiles, Ampoule/néon, Capsules, Placoplatre, Polystyrène, Bidons souillés

Déchets non pris en charge :

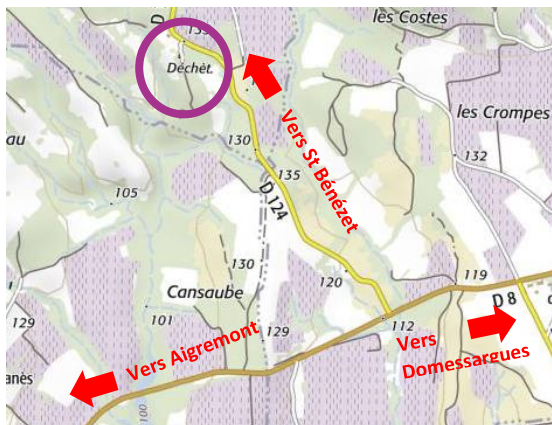
Amiante, Ordures ménagères résiduelles

Equipements :

Compacteur de déchets PACKMAT pour tasser les bennes

Sécurisation du site : garde-corps, sécurisation des quais, signalisation au sol, pose de panneaux de filière et de sécurité, barrière levante à l'entrée, vidéo surveillance, réfection des sols béton et bitumineux, renfort des clôtures

Déchèterie de Saint-Bénézet



Jours et heures d'ouverture :

Du lundi au samedi inclus, fermée le mardi
De 9 h 00 - 12 h 00 et 13 h 30 - 17 h 00

Usagers acceptés :

Particuliers et professionnels de la CCPC

Déchets pris en charge :

Recyclables (RSHV), Papier, Verre, Déchets verts, Gravats, Métaux, Encombrants, Cartons, Bois, Piles, Mobilier, Batteries véhicules, Huile de vidange, Huile alimentaire, Déchets dangereux des ménages, Equipements Electriques et Electroniques, Cartouche encre, Ampoule/néon, Placoplatre, Bidons souillés

Déchets non pris en charge :

Amiante, Ordures ménagères résiduelles, Pneus véhicules légers, Textiles, Capsules, Polystyrène

Equipements :

1 tractopelle pour compacter et remanier les déchets verts



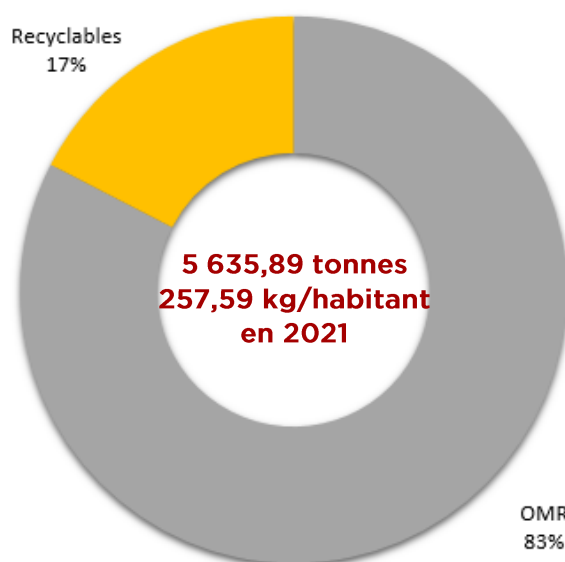
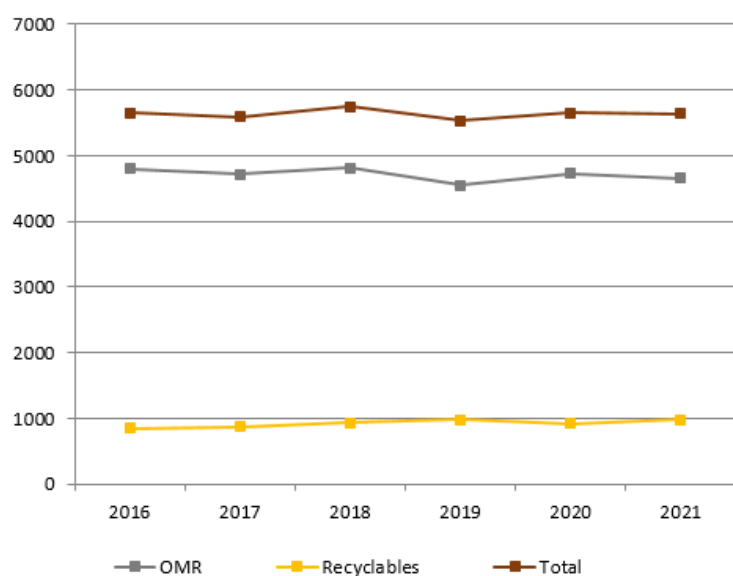
6/ Le bilan de la collecte des déchets

Depuis le dernier bilan 2020, les données de collecte des déchets ont été remises à plat. Le but était de pouvoir avoir une vision homogène et comparable de l'évolution des différents types de déchets sur les cinq dernières années. Ces données sont issues des syndicats de traitement et peuvent présenter quelques écarts avec les années précédentes du fait de leur différence de source.

6.1/ Les déchets collectés par le service de collecte

Les déchets collectés par le service se stabilisent à **5 635,89 tonnes en 2021** avec une très légère diminution de -0,18% par rapport à 2020. Par contre, c'est en augmentation de 0,85% par rapport à 2017.

EVOLUTION ET POIDS DES DECHETS COLLECTES PAR LE SERVICE



Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard - Réalisation : CCPC/CTI

Les Ordures Ménagères Résiduelles

Les OMR représentent en 2021 4 658,94 tonnes de déchets, soit près de 213 kg/habitant. C'est en diminution de -1,45% par rapport à 2020 et de -1,26% par rapport à 2017, soit 5,5 kg de moins par habitant.

Selon l'ADEME, les déchets d'activités économiques représentent environ 21,7% des ordures ménagères résiduelles (ADEME, Chiffres-clés déchets - édition 2015). A l'intérieur de nos déchets résiduels sur la CCPC, ceux issus des activités économiques s'élèveraient donc à environ 1 026 tonnes pour l'année 2021.

EVOLUTION DES DECHETS DE COLLECTE RESIDUELLE

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Poids total par habitant (kg/hab)	224,36 kg/hab	218,44 kg/hab	220,59 kg/hab	208,13 kg/hab	217,07 kg/hab	212,94 kg/hab
Part dans le total des déchets collectés (%)	26,24%	26,02%	26,73%	23,83%	26,25%	23,36%

Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard - Réalisation : CCPC/CTI

La collecte sélective

La collecte sélective des recyclables représentent en 2021 976,95 tonnes de déchets, soit près de 45 kg/habitant. C'est en augmentation de +6,36% par rapport à 2020 et de +12,31% par rapport à 2017, soit 4,38 kg de plus par habitant.

Selon l'ADEME, les déchets d'activités économiques représentent environ 13,4% des collectes séparées (ADEME, Chiffres-clés déchets – édition 2015). A l'intérieur de nos déchets recyclables collectés en porte à porte sur la CCPC, ceux issus des activités économiques s'élèveraient donc à environ 123 tonnes pour l'année 2021.

EVOLUTION DES DECHETS RECYCLABLES COLLECTES PAR LE SERVICE

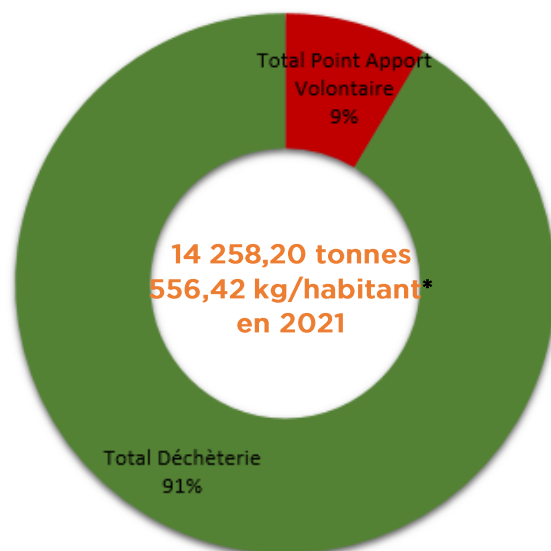
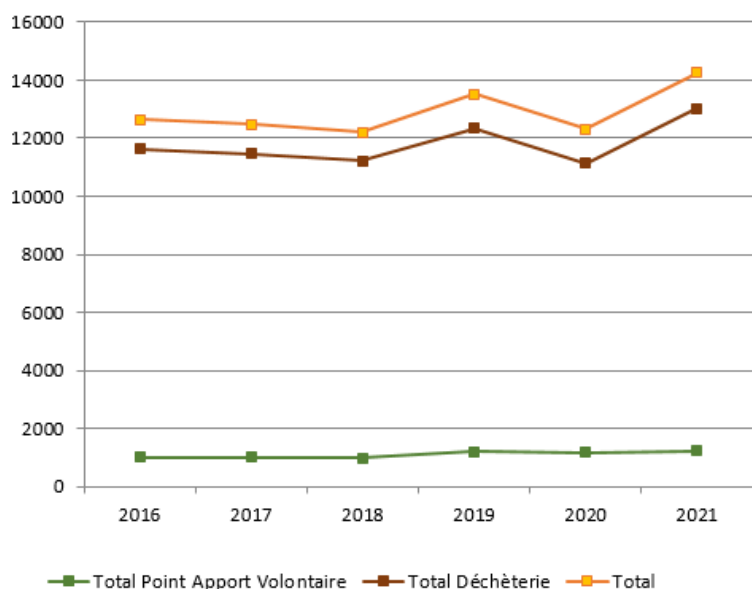
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Poids total par habitant (kg/hab)	39,51 kg/hab	40,27 kg/hab	42,86 kg/hab	44,57 kg/hab	42,18 kg/hab	44,65 kg/hab
Part dans le total des déchets collectés (%)	4,62%	4,80%	5,19%	5,10%	5,10%	4,90%

Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard - Réalisation : CCPC/CTI

6.2/ Les déchets collectés en apport volontaire

Les déchets collectés en apport volontaire s'élèvent à 14 258,20 tonnes en 2021, en augmentation de 15,72% par rapport 2020 et de 14,27% par rapport à 2017.

EVOLUTION ET POIDS DES DECHETS COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE



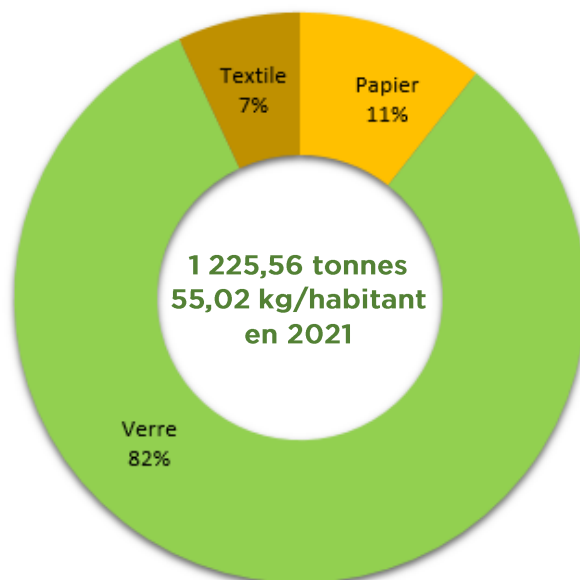
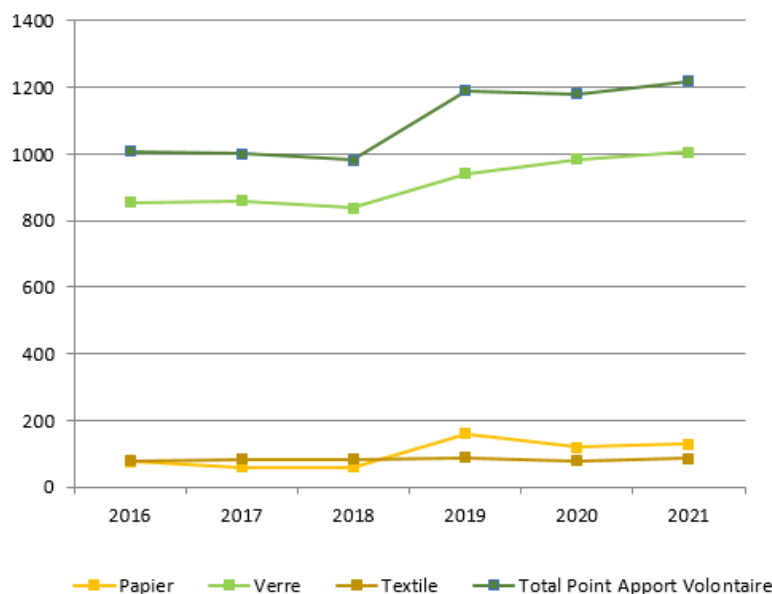
* population des communes extérieures conventionnées accédant aux déchèteries incluses

Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard - Réalisation : CCPC/CTI

Les déchets collectés en Point d'Apport Volontaire

Les déchets recyclables collectés en Point d'Apport Volontaire (PAV) représentent en 2021 1 225,56 tonnes de déchets, soit 56 kg/habitant. C'est en augmentation de +3,80% par rapport 2020 et +22,40% par rapport à 2017, soit 9,66 kg de plus par habitant. La part du verre est prépondérante et poursuit son augmentation (+2,22 par rapport à 2020 et +17,08% par rapport à 2017). Le textile augmente également (+9,43% par rapport à 2020 et +2,99% par rapport à 2017) et le papier reprend sa progression (+13,20% par rapport à 2020 et +124,68% par rapport à 2017) après la baisse de 2020.

EVOLUTION ET POIDS DES DECHETS COLLECTES EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE



Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard - Réalisation : CCPC/CTI

EVOLUTION DES DECHETS COLLECTES EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

		2016	2017	2018	2019	2020	2021
Poids total par habitant (kg/hab)	Verre	39,96 kg/hab	39,76 kg/hab	38,44 kg/hab	43,04 kg/hab	45,17 kg/hab	45,96 kg/hab
	Papier	3,50 kg/hab	2,79 kg/hab	2,71 kg/hab	7,31 kg/hab	5,49 kg/hab	6,19 kg/hab
	Textile	3,67 kg/hab	3,81 kg/hab	3,81 kg/hab	4,03 kg/hab	3,55 kg/hab	3,87 kg/hab
Part dans le total des déchets collectés (%)	Verre	4,67 %	4,74 %	4,66 %	4,93 %	5,46 %	5,04 %
	Papier	0,41 %	0,33 %	0,33 %	0,84 %	0,66 %	0,68 %
	Textile	0,43 %	0,45 %	0,46 %	0,46 %	0,43 %	0,42 %

Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard - Réalisation : CCPC/CTI

De plus, les bennes installées par le SYMTOMA Aigoual – Cévennes - Vidourle pour le carton en PAV ont recueilli 50,18 tonnes de cartons en 2021, c'est en augmentation de 11,19% par rapport à 2020 après une baisse constatée par rapport à 2017 de -26%.

Les déchets collectés en déchèterie

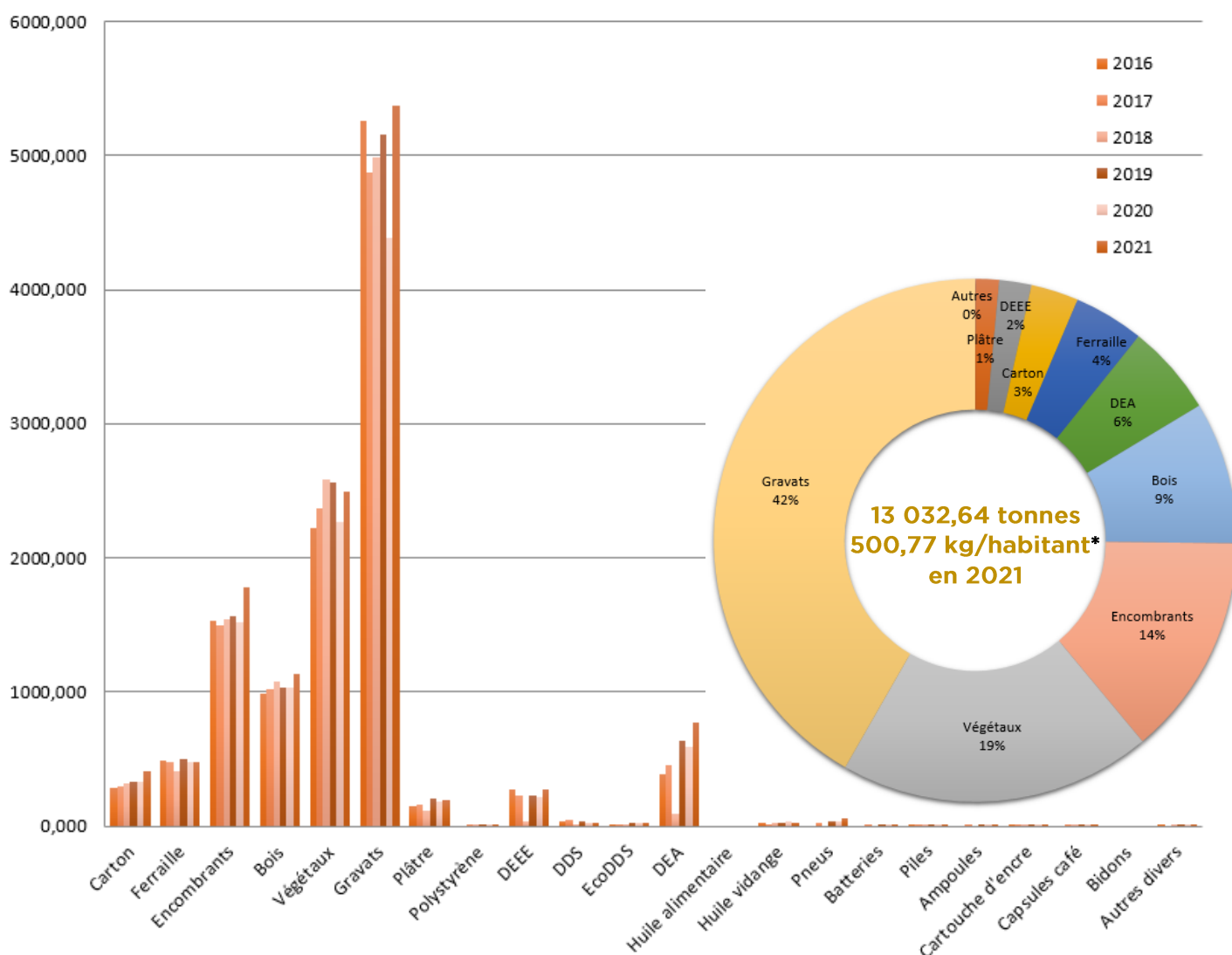
Les déchets collectés en déchèterie représentent en 2021 13 032,64 tonnes de déchets, soit près de 501 kg/habitant (population des communes extérieures conventionnées incluses). C'est en augmentation de +16,98% par rapport à 2020 et de +13,56% par rapport à 2017.

EVOLUTION DES DECHETS COLLECTES EN DECHETERIE

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Poids total par habitant (kg/hab)	457,36 kg/hab	446,36 kg/hab	432,02 kg/hab	474,14 kg/hab	429,24 kg/hab	500,77 kg/hab
Part dans le total des déchets collectés (%)	63,62 %	63,29 %	62,31 %	64,57 %	61,85 %	65,35 %

Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard - Réalisation : CCPC/CTI

EVOLUTION ET POIDS DES DECHETS COLLECTES EN DECHETERIE



* population des communes extérieures conventionnées accédant aux déchèteries incluses

Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard - Réalisation : CCPC/CTI

6.3/ Evolution des tonnages de déchets

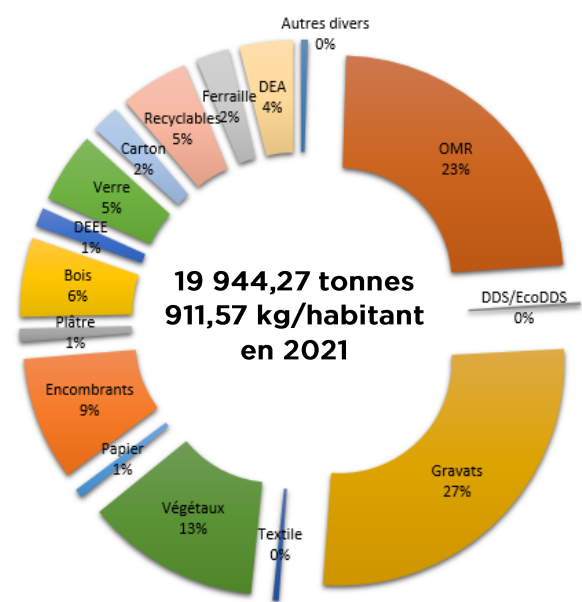
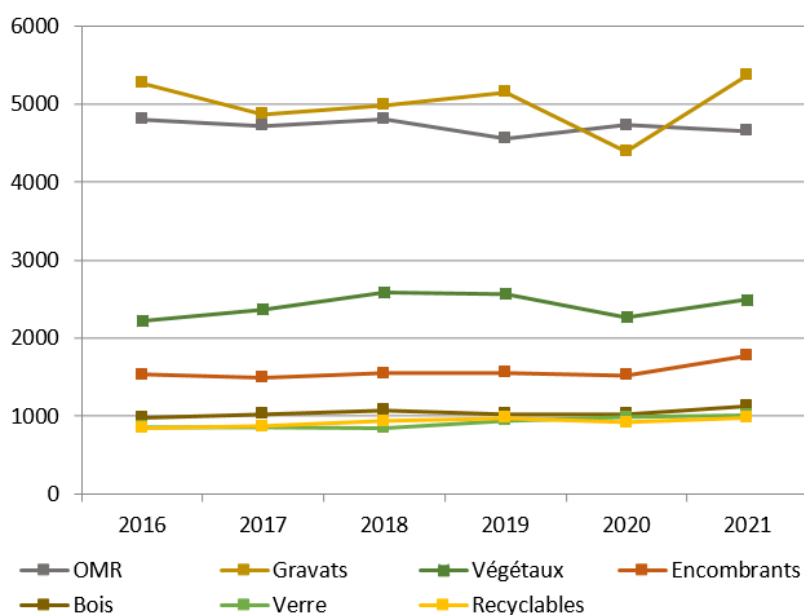
L'ensemble des déchets collectés représentent 19 944,27 tonnes en 2021, soit 911,57 kg/habitant tous déchets confondus. C'est en augmentation de +10,73% par rapport à 2020 et de +9,99% par rapport à 2017.

EVOLUTION DES TONNAGES DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Poids total par habitant (kg/hab)	854,91 kg/hab	839,50 kg/hab	825,17 kg/hab	873,49 kg/hab	827,08 kg/hab	911,57 kg/hab
Total des déchets ménagers et assimilés collectés (Tonnes)	18 289,92 T	18 133,24 T	17 993,63 T	19 107,60 T	18 012,25 T	19 944,27 T

Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard - Réalisation : CCPC/CTI

POIDS DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ET EVOLUTION DES PRINCIPAUX FLUX



Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard - Réalisation : CCPC/CTI

ELEMENTS DE COMPARAISON

	Moyenne CCPC 2017	Moyenne CCPC 2021	Moyenne Nationale (réf. SINOE 2017)	Moyenne Occitanie (réf. SINOE 2017)	Moyenne Gard (réf. SINOE 2017)
OMR	218 kg/hab	213 kg/hab	254 kg/hab.	276 kg/hab.	285 kg/hab.
Recyclables	40 kg/hab	45 kg/hab	48 kg/hab.	53 kg/hab.	48 kg/hab.
Verre	40 kg/hab	46 kg/hab	30 kg/hab.	30 kg/hab.	29 kg/hab.

Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard, ADEME (SINOE) - Réalisation : CCPC/CTI

7/ Le traitement des déchets

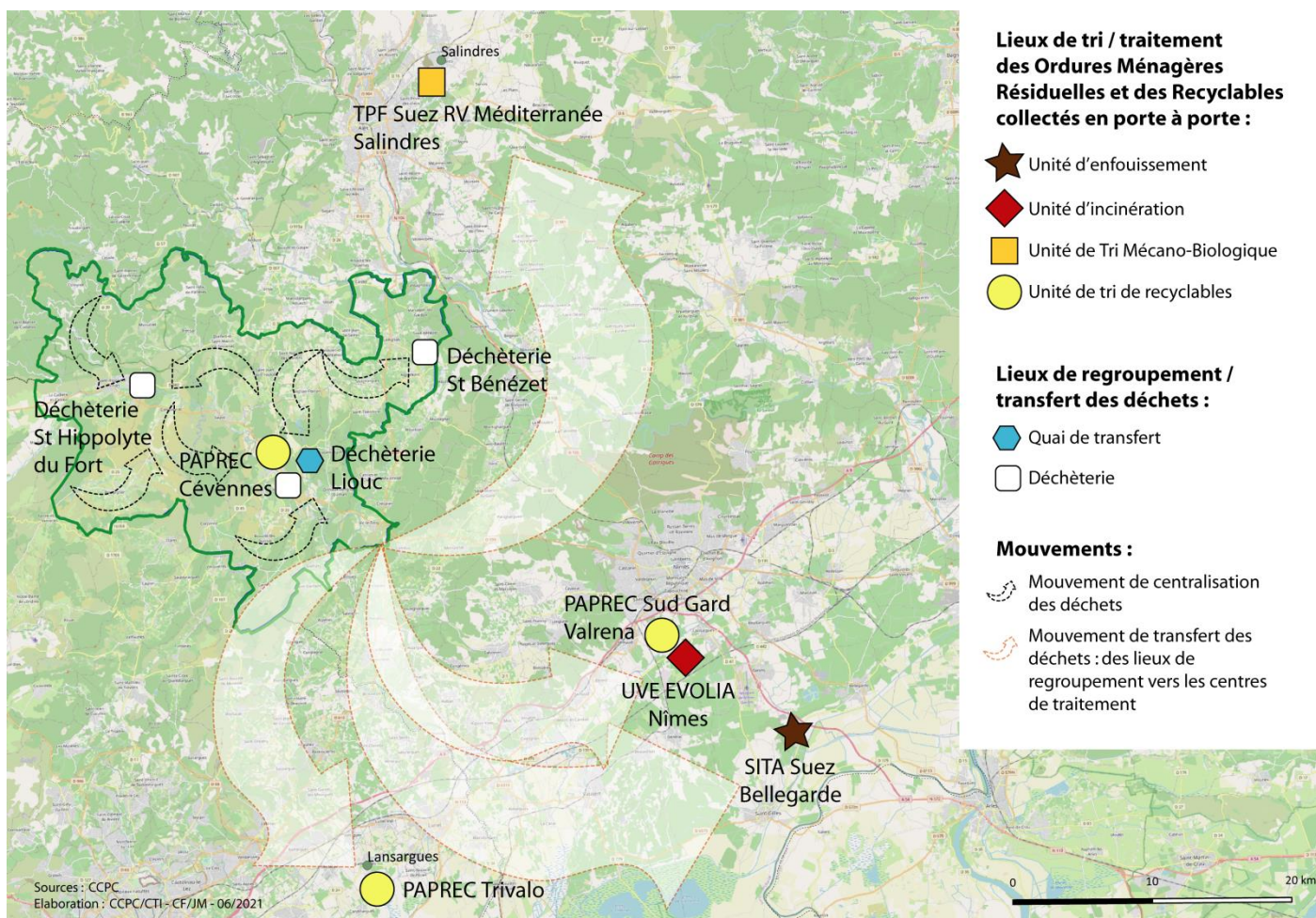
7.1/ Points de transfert et unités de traitement de la collecte réalisé par le service

Suite à la collecte des déchets réalisé par le service, les deux syndicats (SYMTOMA et SITOM Sud Gard) se chargent du traitement des déchets collectés sur leur territoire d'intervention respectif.

Le SYMTOMA Aigoual - Cévennes - Vidourle dispose d'un quai de transfert sur la CCPC, situé à la déchèterie de Liouc. L'usine PAPREC à Liouc constitue également un lieu de transit pour les recyclables de la CCPC puisque ceux collectés en porte à porte lui sont directement apportés quel que soit le syndicat compétent.

Les déchets sont ensuite envoyés vers différents types d'installations de traitement, en fonction du syndicat gestionnaire compétent sur la zone. Ces sites sont éloignés de la CCPC, mais situés dans le Gard ou sur les départements voisins, en proche périphérie, générant ainsi des coûts de transport.

LIEUX DE TRAITEMENTS DES DECHETS DE COLLECTE SUR LA CCPC



7.2/ Types de traitements et de valorisation des déchets collectés

TYPES DE TRAITEMENTS DES DECHETS COLLECTES SUR LA CCPC

	Ordures ménagères (OMR)	Recyclables secs (RSHV)	Papier	Verre	Textile	Carton	Encombrants	Bois	Refus de tri
Unité d'enfouissement SITA Suez Bellegarde <i>Avec récupération d'énergie</i>	✓ SYMTOMA						✓ SITOM S.G.		
Unité d'incinération UVE EVOLIA Nîmes <i>Avec récupération d'énergie</i>	✓ SITOM S.G.						✓ SITOM S.G.		✓ SITOM S.G.
Unité de tri mécano-biologique (TMB) TPF Suez RV Méditerranée Salindres <i>Tri par séparation mécanique et traitement biologique</i>	✓ SYMTOMA								
Unité de tri PAPREC Sud Gard VALRENA Nîmes <i>Tri des recyclables</i>			✓ SITOM S.G.	✓ SITOM S.G.		✓ SITOM S.G.			
Unité de tri PAPREC CEVENNES VIDOURLE Liouc <i>Transit et tri des recyclables</i>		✓ SITOM S.G. SYMTOMA	✓ SYMTOMA			✓ SYMTOMA	✓ SYMTOMA	✓ SYMTOMA	
Unité de recyclage RE-FASHION Paris (Eco-organisme) <i>Recyclage du textile, chaussures, linge de maison</i>									✓ SITOM S.G. SYMTOMA
Unité de recyclage SUD BROYAGE RECYCLAGE Nîmes <i>Recyclage du bois</i>								✓ SITOM S.G.	
Unité de recyclage/valorisation OI Manufacturing Vergèze <i>Verrerie de recyclage du verre</i>				✓ SITOM S.G. SYMTOMA					

Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard

TYPES DE TRAITEMENTS DES DECHETS COLLECTES SUR LA CCPC

	Cartouche encre	Ampoule / néon	Piles / accumulateur	Huile de vidange / Bidon souillé	Déchets Dangereux et Spéciaux (DDS)	Déchets chimiques (EcoDDS)	Equipements Electroniques (DEE)	Déchets d'élement d'Ameublement (DEA)
Unité de recyclage/valorisation SEVIA / ATO Sommières <i>Valorisation des déchets industriels</i>				✓ SYMTOMA				
Unité de recyclage/valorisation SPUR ENVIRONNEMENT Rognac <i>Valorisation des déchets dangereux</i>				✓ SYMTOMA	✓ SYMTOMA			
Unité de recyclage/valorisation TRIADIS SERVICE Béziers <i>Valorisation des déchets industriels, dangereux et spéciaux</i>				✓ SITOM S.G	✓ SITOM S.G			
Unité de recyclage/valorisation EcoDDS Boulogne-Billancourt (éco-organisme) <i>Valorisation des déchets chimiques des particuliers</i>						✓ SITOM S.G SYMTOMA		
Unité de recyclage/valorisation COLLECTORS Saint-Jean-Le-Blanc / Mornant <i>Recyclage des cartouches</i>	✓ SITOM S.G							
Unité de recyclage/valorisation Printerrea Cherisy <i>Recyclage des cartouches</i>		✓ SYMTOMA						
Unité de recyclage/valorisation RECYCLUM Paris <i>Recyclage des ampoules</i>			✓ SITOM S.G					
Unité de recyclage/valorisation COREPILE Paris (éco-organisme) <i>Recyclage des piles</i>				✓ SYMTOMA				
Unité de recyclage/valorisation SCRELEC Issy-Les-Moulineaux <i>Recyclage des piles</i>				✓ SITOM S.G				
Unité de recyclage/valorisation ECOSYSTEM Paris (éco-organisme) <i>Recyclage des équipements électriques et électroniques, ampoules, extincteurs</i>		✓ SYMTOMA					✓ SITOM S.G SYMTOMA	
Unité de recyclage/valorisation ECOMOBILIER Paris (éco-organisme) <i>Recyclage des éléments d'ameublement</i>								✓ SITOM S.G SYMTOMA

Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard

TYPES DE TRAITEMENTS DES DECHETS COLLECTES SUR LA CCPC

	Gravats	Polystyrène	Végétaux	Plâtre	Ferraille	Batterie	Pneu	Recharge café
Unité d'enfouissement CARRIERES DE MONTDARDIER Montdardier	✓ SYMTOMA							
Unité de recyclage/valorisation SRC Teyran <i>Recyclage déchets industriels</i>	✓ SYMTOMA							
Unité de recyclage/valorisation CEVENNES DECHETS Alès <i>Recyclage déchets inertes BTP</i>	✓ SITOM S.G.		✓ SITOM S.G.					
Unité de recyclage/valorisation SYMTOMA Saint-Hippolyte du Fort (Régie) <i>Broyage des végétaux, polystyrène, gravats</i>	✓ SYMTOMA	✓ SYMTOMA						
Unité de recyclage/valorisation Société LEGRAND Les Plantiers <i>Recyclage déchets du BTP</i>	✓ SYMTOMA							
Unité de recyclage/valorisation CREAVIE Générac <i>Recyclage déchets du BTP</i>	✓ SITOM S.G.							
Unité de recyclage/valorisation CVM Nîmes <i>Recyclage déchets du BTP</i>	✓ SITOM S.G.							
Plateforme de compostage SUEZ Marguerittes <i>Recyclage déchets verts</i>			✓ SITOM S.G.					
Plateforme de compostage Alliance Environnement Beaucaire / Gailhan <i>Recyclage déchets verts</i>			✓ SITOM S.G.					
Plateforme de compostage SEDE Veolia <i>Recyclage déchets verts</i>			✓ SITOM S.G.					
Unité de recyclage/valorisation MERLE VALORISATION Conqueyrac <i>Recyclage des végétaux</i>			✓ SYMTOMA					
Unité de recyclage/valorisation SUEZ Nîmes <i>Recyclage des recharges de café</i>								✓ SYMTOMA
Unité de recyclage/valorisation VEOLIA Nîmes <i>Recyclage du plâtre</i>				✓ SITOM S.G.				
Unité de recyclage/valorisation SINIAT Carpentras <i>Recyclage du plâtre</i>				✓ SYMTOMA				
Unité de recyclage/valorisation ALIAPUR Lyon <i>Recyclage des pneus</i>							✓ SITOM S.G. SYMTOMA	
Unité de recyclage/valorisation AUBORD RECYCLAGE Aubord <i>Recyclage des métaux</i>					✓ SITOM S.G. SYMTOMA	✓ SITOM S.G. SYMTOMA		

Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard

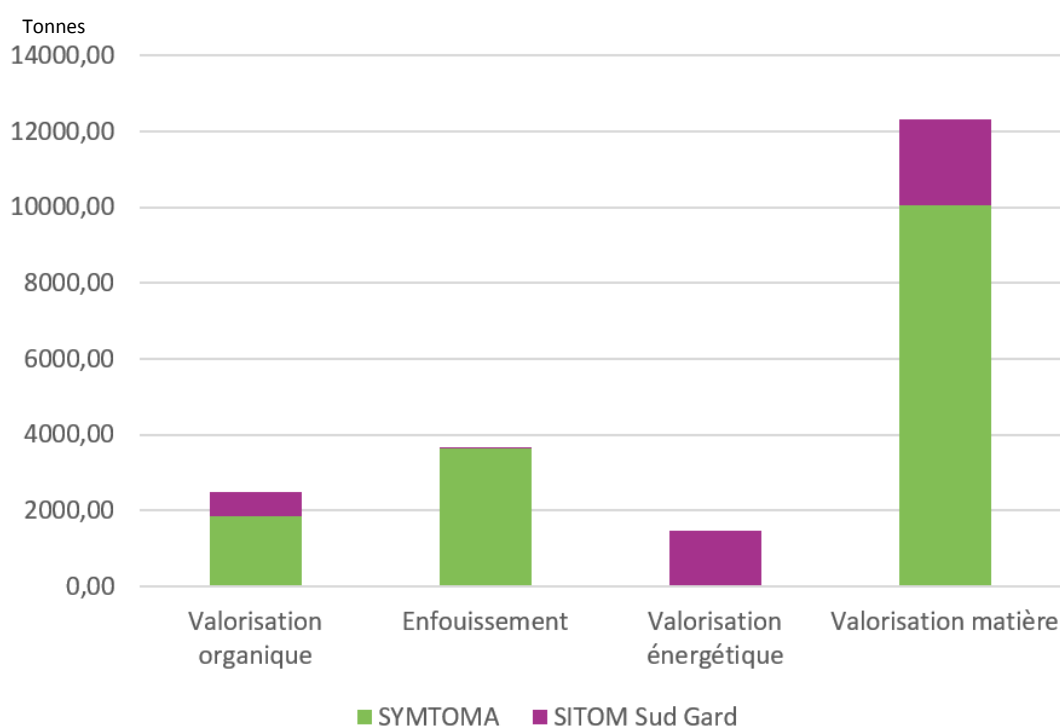
7.3/ Poids des types de valorisation

Le **taux global de valorisation** sur la CCPC, c'est-à-dire la part des tonnages orientés vers une valorisation matière et énergétique (incluant les refus de tri du process) sur la totalité des quantités collectées, **s'élève à 69% en 2021**. Des disparités existent entre les deux syndicats puisque ce taux s'élève à 85% sur les communes relevant du SITOM Sud Gard et à 65% sur les communes relevant du SYMTOMA Aigoual - Cévennes - Vidourle.

TYPES DE VALORISATION DES DECHETS DE LA CCPC EN 2021

	SYMTOMA	SITOM Sud Gard	Total CCPC	
Valorisation organique	12%	14%	2 492 T	12%
Enfouissement	23%	1%	3 664 T	18%
Valorisation énergétique	0%	34%	1 480 T	7%
Valorisation matière	65%	51%	12 308 T	62%
TOTAL	100%	100%	19 944 T	100%

Sources : SYMTOMA, SITOM Sud Gard - Réalisation : CCPC/CTI



L'intercommunalité ayant été créée en 2013 avec d'anciennes EPCI complètes mais aussi avec une partie de communes d'autres regroupements, le calcul de l'indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage, à partir de la base 2010 tel que recommandé par l'ADEME, ne peut être calculé.

Refus de tri

Le **refus de tri** concerne les déchets collectés sélectivement triés, mais in fine, stockés ou incinérés parce qu'ils ne respectent pas les critères permettant leur recyclage (emballages souillés, erreurs de tri, etc...). Sur la CCPC, le refus de tri s'élève en 2021 à 234,78 tonnes de déchets, soit 24% du total des RSHV collectés en porte à porte.

Un mauvais tri augmente ainsi les coûts et réduit la valorisation. En cas de doute sur le tri, l'utilisateur doit se référer aux consignes de tri diffusées par la collectivité ou à défaut, jeter dans la poubelle grise.

LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS



11/ Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

11.1/ Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS SUR LA CCPC

Année 2021	OMR	RSHV	Verre	Papier	Textile	Autres déchets
Fréquence (par semaine)	C1 à C5	C1 à C2	C0,5	C1 (PAP) C0,25 (PAV)	Variable selon les lieux	Variable selon déchets
Collecte et contenants	Porte à Porte avec bacs collectifs et bacs individuels Régie	Porte à Porte avec bacs collectifs et bacs individuels Régie	Apport Volontaire 183 Points d'Apports Volontaires Collecte gérée par la CCPC (Prestation)	Porte à Porte (communes SYMTOMA) et Apport Volontaire 36 Points d'Apports Volontaires Collecte gérée par la CCPC (Prestation)	Apport Volontaire 14 Points d'Apports Volontaires Collecte gérée par le syndicat de traitement	Apport volontaire 3 déchèteries Haut de quai en Régie Collecte gérée par le syndicat de traitement
Transport	Géré par les syndicats de traitement	Géré par les syndicats de traitement	Géré par la CCPC (Prestation)	Géré par le Syndicat de traitement sur partie SYMTOMA Géré par la CCPC sur partie SITOM Sud Gard (Prestation)	Géré par les syndicats de traitement	Géré par les syndicats de traitement
Traitement	Incinération ou enfouissement géré par les syndicats de traitement	Tri géré par les syndicats de traitement	Recyclage en verrerie géré par la CCPC (Prestation)	Tri et recyclage géré par les syndicats de traitement	Tri et recyclage géré par les syndicats de traitement	Divers traitements gérés par les syndicats de traitement

Source : CCPC

POPULATION DESSERVIE ET QUANTITES DE DECHETS COLLECTES PAR LA COLLECTIVITE

Année 2021	OMR	RSHV	Papier	Verre	Textile	Déchèteries ¹	Tous flux
Population desservie	21 879 hab	21 879 hab	21 879 hab	21 879 hab	21 879 hab	26 025 ² hab	21 879 hab
Poids total collecté	4 659 T	977 T	135 T	1 005 T	85 T	13 033 T	19 944 T
Kg/habitant CCPC	213 kg/hab	45 kg/hab	6 kg/hab	46 kg/hab	4 kg/hab	501 kg/hab	912 kg/hab (avec gravats) 705 kg/hab (hors gravats)
Kg/habitant National³	255 kg/hab	49 kg/hab		30 kg/hab		249 kg/hab	583 kg/hab
Ecart / ratio national	-42 kg/hab	+2 kg/hab		+16 kg/hab		+256 kg/hab	+328 kg/hab
Kg/habitant Typologie nationale rural avec ville centre⁴	220 kg/hab	46 kg/hab		35 kg/hab		256 kg/hab	492 kg/hab (hors gravats)
Ecart / ratio Typologie nationale rural avec ville centre	-7 kg/hab	+5 kg/hab		+11 kg/hab		+249 kg/hab	+213 kg/hab (hors gravats)
Kg/habitant Occitanie³	276 kg/hab	53 kg/hab		30 kg/hab		261 kg/hab	620 kg/hab
Ecart / ratio régional	-63 kg/hab	-2 kg/hab		+16 kg/hab		+244 kg/hab	+291 kg/hab
Kg/habitant Gard³	285 kg/hab	48 kg/hab		29 kg/hab		328 kg/hab	690 kg/hab
Ecart / ratio départemental	-72 kg/hab	+3 kg/hab		+17 kg/hab		+177 kg/hab	+221 kg/hab

¹ Collecte carton spécifique en PAV du SYMTOMA intégrée

² La population des communes de Domessargues, Mauressargues, Moulezan, Montagnac, Boucoiran-et-Nozières, Cannes-et-Clairan, Montmirat, Crespian sont ajoutées du fait des conventionnements d'accès aux déchèteries signées avec leur intercommunalité

³ Enquête nationale ADEME 2017 / Référentiel national 2019 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2016)

⁴ Enquête nationale ADEME données 2013 – Rural avec ville centre

Source : CCPC

11.2/ Principales prestations externalisées

Les évènements importants en 2021 en matière de prestations externalisées ont été le renouvellement des contrats de prestations du transport de bennes depuis la déchèterie de Saint-Bénézet, de la collecte du papier/journaux sur colonnes PAV et de la collecte du verre sur colonnes PAV, le reste des contrats de prestation restent inchangés. L'évolution des prestataires privés et/ou publics (régies) par rapport à l'année précédente reste identiques.

MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES EXTERNALISEES A DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel des prestations en € TTC
CEVENNES DECHETS	Transport des bennes depuis déchèterie de St Bénézet	Marché Public	Renouvelé en 2021	56 698 €
	Collecte du papier / journaux sur colonnes	Marché Public	Renouvelé en 2021	4 054 €
VIAL SOCIETE	Collecte du verre sur colonnes	Marché Public	Renouvelé en 2021	54 504 €
ARPEGE MASTERK	Vérification pont à bascule Déchèterie de St Hippolyte du Fort	Prestation de service	Contrôle obligatoire annuel	1 140 €
SYSOCO	Géolocalisation des BOM	Prestation de service	Marché passé en 2018 et prestations annuelles (abonnement, hébergement, télécommunication)	3 595 €
GUIN	Transport du Recyclable de 8 communes de la CC (autour de Lédignan)	Prestation de service	Marché passé en 2022 pour 3 ans	7 482 €
Total				127 473 €

Source : CCPC

11.3 / Investissements réalisés

Les principaux investissements réalisés au cours de l'année 2021 ont concerné le renouvellement du parc de conteneurs et des études.

Pour la pré collecte, des **conteneurs pour les ordures ménagères** (100 gris, 100 jaunes, 10 bleus) ont été acquis pour un montant de 12 458,16 € ainsi que **5 colonnes à verre**, dont 1 de 4 m³ simple crochet et 4 colonnes à verre champignon pour le territoire du SYMTOMA, pour un total de 9 514,80 €.

Les investissements de 2021 ont porté également sur l'acquisition de 3 caissons pour le transport, dont 1 caisson pour le transport des recyclables du secteur d'intervention du SITOM Sud Gard pour 11 400 € et 2 caissons ouverts de 30 m³ pour les OMR d'un montant de 11 316 €.

En termes d'études, les investissements ont porté sur l'engagement de l'**étude de faisabilité pour la réalisation d'une déchèterie à Lédignan** pour un montant de 7 200 € et sur la poursuite des **études relatives à la réalisation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** pour un montant de 15 300 € pour l'année 2021.

12/ Le budget, le coût du service et son financement

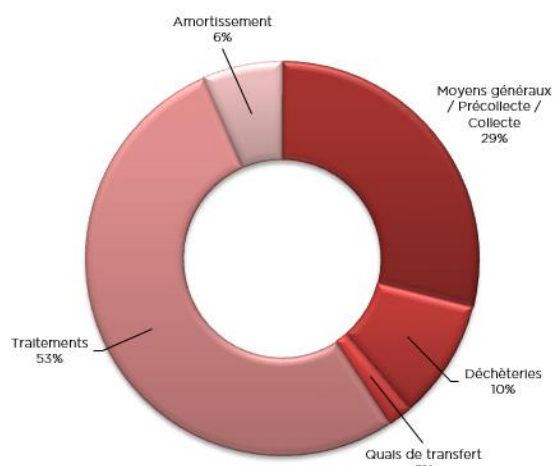
12.1/ Montant annuel global des dépenses et des recettes liées au fonctionnement du service

ELEMENTS BUDGETAIRES 2021 LIES AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE

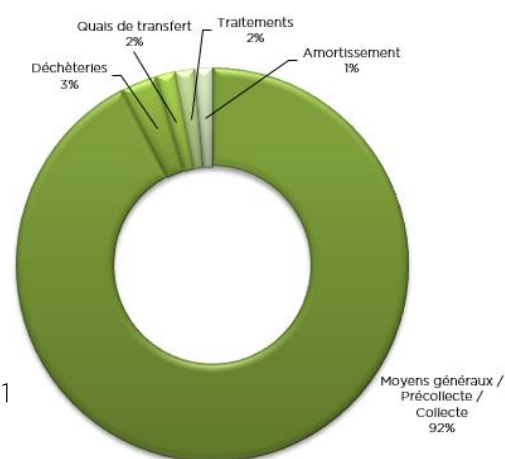
Dépenses		Recettes	
MOYEN GENERAUX / PRECOLLECTE / COLLECTE	962 912,16 €	3 139 879,07 €	MOYEN GENERAUX / PRECOLLECTE / COLLECTE
		3 011 119,00 €	dont TEOM
		115 321,27 €	dont Redevance Spéciale
		3 661,00 €	dont revente de bacs OM
DECHETERIES	325 221,25 €	100 119,66 €	DECHETERIES (participation autres collectivités)
QUAI DE TRANSFERT	68 278,66 €	53 826,25 €	QUAI DE TRANSFERT
TRAITEMENT	1 754 303,33 €	55 632,52 €	TRAITEMENT (participation autres collectivités)
	dont SYMTOMA 1 370 527,84 €	55 632,52 €	dont SITOM Sud Gard
	dont SITOM Sud Gard (avec prestations de service) 319 595,13 €		
AMORTISSEMENT	216 665,32 €	48 785,13 €	AMORTISSEMENT
TOTAL BUDGET FONCTIONNEMENT	3 327 380,72 €	3 398 242,63 €	
SOLDE		+70 861,91 €	

Source : CCPC

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021



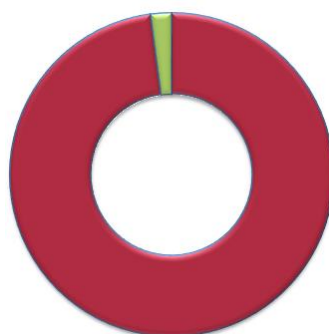
Coût à la tonne tous déchets confondus :

166,84 euros
(19 944 tonnes)

Coût par habitant tous déchets confondus :

152,08 euros
(21 879 hab.)

FONCTIONNEMENT 2021



Dépenses 3 327 381 euros
Recettes 3 398 243 euros
Solde + 70 862 euros

Le bilan financier est réalisé d'après le Compte administratif de l'année 2021

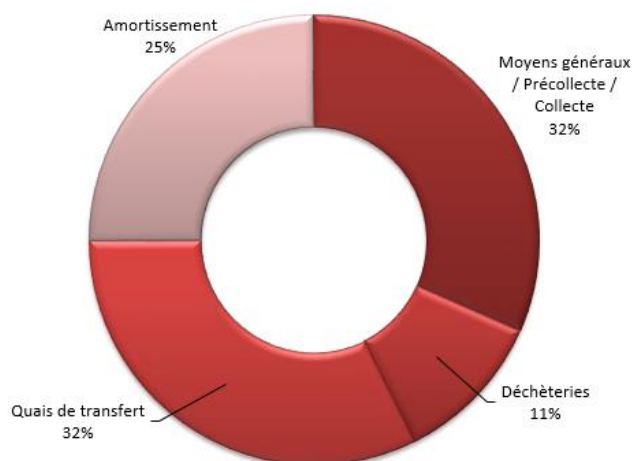
12.2/ Montant annuel global des dépenses et des recettes liées à l'investissement du service

ELEMENTS BUDGETAIRES 2021 LIES A L'INVESTISSEMENT DU SERVICE

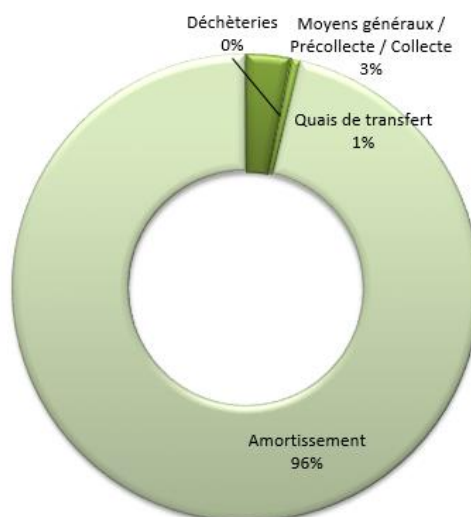
Dépenses		Recettes	
MOYEN GENERAUX / PRECOLLECTE / COLLECTE	61 573,61 €	6 735,17 €	MOYEN GENERAUX / PRECOLLECTE / COLLECTE
<i>dont achat conteneurs OM</i>	<i>21 972,96 €</i>		
<i>dont achat caissons pour transport</i>	<i>22 716,00 €</i>		
DECHETERIES	47 641,87 €	360,78 €	DECHETERIES
<i>dont AMO nouvelle déchèterie</i>	<i>7 200,00 €</i>		
QUAI DE TRANSFERT TRAITEMENT	77 611,54 €	1 283,45 €	QUAI DE TRANSFERT TRAITEMENT
AMORTISSEMENT	5 404,93 €	216 665,32 €	AMORTISSEMENT
TOTAL BUDGET INVESTISSEMENT	177 154,76 €	225 044,72 €	
SOLDE	+ 30 148,30 €		

Source : CCPC

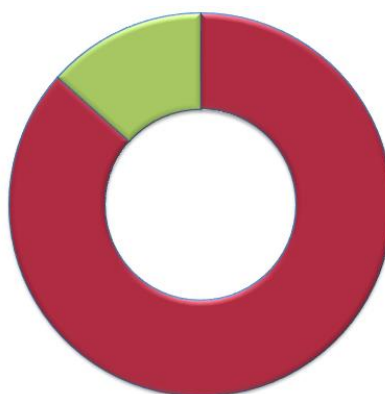
DEPENSES
D'INVESTISSEMENT 2021



RECETTES
D'INVESTISSEMENT 2021



INVESTISSEMENT 2021



**Montant d'investissement à la tonne
tous déchets confondus :**

9,77 euros

(19 944 tonnes)

**Montant d'investissement par habitant
tous déchets confondus :**

8,91 euros

(21 879 hab.)

*Le bilan financier est réalisé d'après le
Compte administratif de l'année 2021*

Dépenses	194 896 euros
Recettes	225 045 euros
Solde	+ 30 148 euros

12.3/ Financement du service public

Le coût aidé du service public

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Il représente l'ensemble des charges qui affecte le service, déduction faite des produits. En 2021, le coût aidé sur la CCPC s'élève à 2 940 257,09 €.

COUT AIDE DU SERVICE PUBLIC EN 2021

	Charges (Euros)	Produits (Euros)	Euros/habitant
Collecte régie OMR et CS	1 288 133,41 €		58,88 €/hab
Transfert et traitement	1 822 581,99 €		83,30 €/hab
Autres charges	216 665,32 €		9,90 €/hab
Recettes (sans la TEOM)		386 717,14 €	17,68 €/hab
TVA		406,49 €	0,02 €/hab
TOTAL	3 327 380,72 €	387 123,63 €	Charges : 152,08 €/hab Produits : 17,69 €/hab
Coût aidé 2021	2 940 257,09 €		134 €/hab

Source : CCPC

En 2021, le taux de TEOM est passé de 14,50 % à 15,22 % pour couvrir les augmentations liées aux transports et aux traitements.

12.4/ Montant annuel global du budget

SYNTHESE DES ELEMENTS BUDGETAIRES 2021

	Dépenses	Recettes
TOTAL Budget Fonctionnement	3 329 594,32 €	3 398 242,63 €
SOLDE Budget Fonctionnement	+68 648,31 €	
TOTAL Budget Investissement	194 896,42 €	225 044,72 €
TOTAL Budget Investissement	+30 148,30 €	
TOTAL BUDGET	3 524 490,74 €	3 623 287,35€
SOLDE BUDGET	+98 796,61 €	

Source : CCPC

13/ Structure du coût

13.1/ Nature des charges par étape technique

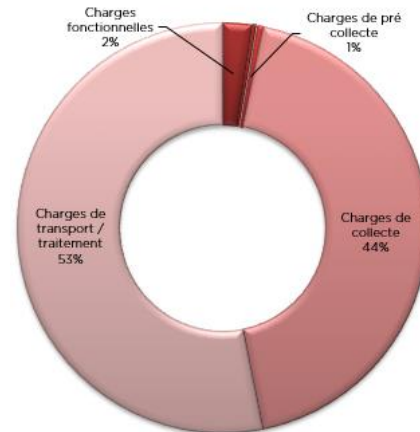
Les charges présentées, soit le coût complet par étape technique tous flux confondus, comprennent les charges d'amortissements. Le coût du traitement constitue la moitié des charges de fonctionnement.

NATURE DES CHARGES 2021

Postes de charges	En Euros
Charges fonctionnelles ¹	78 395,27 €
Charges de prévention	10 099,48 €
Charges de pré collecte	18 394,46 €
Charges de collecte	1 453 397,86 €
Charges de transport / traitement	1 769 307,25 €
TOTAL DES CHARGES	3 329 594,32 €

¹Charges de structure + charges de communication

Source : CCPC



13.2/ Nature des produits

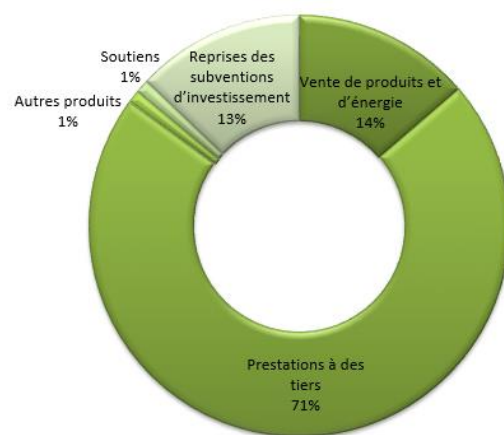
Les produits présentés, c'est-à-dire le montant global et détaillé des recettes, comprennent les produits d'amortissements.

NATURE DES PRODUITS 2021

Postes de produits	En Euros
Produits industriels dont :	
<i>Vente de produits et d'énergie</i>	51 670,61 €
<i>Prestations à des tiers¹</i>	269 267,18 €
<i>Autres produits</i>	3 661,00 €
Soutiens	3 961,91 €
Aides, dont :	
<i>Reprises des subventions d'investissement (« amortissement »)</i>	48 785,13 €
<i>Subventions de fonctionnement</i>	0,00 €
<i>Aides à l'emploi</i>	0,00 €
TOTAL DES PRODUITS	377 345,83 €

¹Ce sont les services apportés aux collectivités extérieures au territoire (collecte, accès aux déchèteries, traitement...) et les services apportés aux professionnels si la collectivité n'assure qu'une partie du service (accueil sur installations de traitement notamment)

Source : CCPC



Les recettes perçues au titre de la valorisation (énergie, matériaux...) concernent les déchets gérés par le SITOM Sud Gard qui a reversé à la CCPC les recettes issues des ventes de la ferraille, du verre, des DDS, des EcoDDS et des DEEE.

Les recettes liées aux prestations à des tiers concernent les conventionnements d'accès aux déchèteries et au quai de transfert des intercommunalités voisines ainsi que les recettes de la redevance spéciale.

Le montant des soutiens reversés par le SITOM Sud Gard s'élève à 3 961,91 €. Il concerne le soutien recyclage des petits alu et du papier 2019.

Les aides concernent exclusivement les reprises sur subventions d'investissement qui ont concernés la déchèterie de Saint-Hippolyte du Fort, les bacs de collecte, la table de translation du quai de Liouc, les véhicules de collecte et les composteurs collectifs.

13.3/ Répartition des charges, des produits et du financement

Les **charges prépondérantes concernent en premier lieu le traitement des déchets** avec un coût de 80,18 €/habitant, **suivi de la précollecte/collecte/moyens généraux** qui atteint quant à elle 44,01 €/habitant.

Les produits couvrent 17,25 € des coûts par habitant, soit 11% du montant des charges. Le financement (TEOM) couvre quant à lui 90% du total des charges, laissant une petite marge de manœuvre.

ANNEXES



A. Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

Accessible sur demande auprès du Centre Technique Intercommunal de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol, aux coordonnées suivantes : tel: 04.66.35.99.30 / om@piemont-cevenol.fr

B. Règlement intérieur des déchèteries intercommunales

Accessible sur demande auprès du Centre Technique Intercommunal de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol, aux coordonnées suivantes : tel: 04.66.35.99.30 / om@piemont-cevenol.fr

C. Règlement communautaire de collecte des déchets ménagers pour la redevance spéciale

Accessible sur demande auprès du Centre Technique Intercommunal de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol, aux coordonnées suivantes : tel: 04.66.35.99.30 / om@piemont-cevenol.fr

GLOSSAIRE

BOM : Benne à Ordures Ménagères

CCES : Commission Consultative d'Elaboration de de Suivi

CCPC : Communauté de Communes du Piémont Cévenol

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières

CTI : Centre Technique Intercommunal

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement

DEEE : Déchet d'Equipement Electrique et Electronique

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

EcoDDS : Déchets chimiques

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

LTE : Loi de Transition Ecologique

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PAV : Point d'Apport Volontaire

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Ri : Redevance Incitative

RSHV : Recyclables Secs Hors Verre

SITOM Sud Gard : Syndicat intercommunal de la valorisation et du traitement des déchets ménagers Sud Gard

SYMOMA Aigoual - Cévennes - Vidourle : Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères et Assimilés Aigoual - Cévennes - Vidourle

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TEOMi : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative



Contact

Communauté de Communes du PIÉMONT CÉVENOL
13 bis, rue du Docteur Rocheblave
30260 Quissac
04.66.93.06.12
contact@piemont-cevenol.fr

Information

Centre Technique Intercommunal
ZAM Combe Martèle, impasse des Garennes
30610 Sauve
04.66.35.99.30
om@piemont-cevenol.fr

www.piemont-cevenol.fr